

ORPEA

Société Anonyme

12, rue Jean Jaurès
92813 Puteaux Cedex

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2015

Saint Honoré BK&A
140, rue du Faubourg Saint-honoré
75008 Paris

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

ORPEA

Société Anonyme
12, rue Jean Jaurès
92813 Puteaux Cedex

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société ORPEA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les actifs incorporels non amortissables composés des droits d'exploitation et des goodwill font l'objet de tests de perte de valeur réalisés selon les modalités décrites dans les notes 1.7, 1.9 et 3.3 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons apprécié le bien-fondé de la méthodologie mise en œuvre basée sur des estimations et examiné les données et hypothèses utilisées par le groupe pour réaliser ces tests.
- Les ensembles immobiliers, terrains et constructions, détenus en totale propriété ou en copropriété directement ou par le biais de contrats de location financement et exploités par le groupe sont, en application de la norme IAS 16 - § 31, réévalués périodiquement à leur juste valeur par des évaluateurs professionnels qualifiés comme précisé dans les notes 1.8 et 3.4.2 de l'annexe aux comptes consolidés. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes susvisées de l'annexe aux comptes consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 6 mai 2016

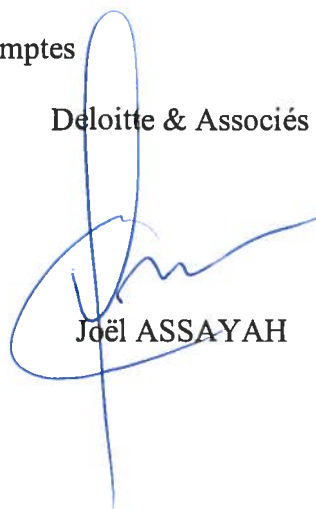
Les Commissaires aux Comptes

Saint Honoré BK&A



Emmanuel KLINGER

Deloitte & Associés



Joël ASSAYAH

ORPEA

COMPTES CONSOLIDES

31 décembre 2015

SA ORPEA société anonyme au capital de 75 342 114 euros
RCS NANTERRE 401 251 566 / APE 853 D

Siège social : 12, rue Jean Jaurès - CS 10032 - 92 813 PUTEAUX Cedex



ORPEA LA VIE CONTINUE AVEC NOUS

Compte de Résultat Consolidé

<i>en milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	31-déc-15	31-déc-14
CHIFFRE D'AFFAIRES		2 391 604	1 948 580
Achats consommés et autres charges externes		(698 551)	(548 910)
Charges de personnel		(1 216 688)	(968 591)
Impôts et taxes		(90 731)	(81 235)
Amortissements et provisions		(96 893)	(78 886)
Autres produits opérationnels courants		22 784	7 363
Autres charges opérationnelles courantes		(8 008)	(7 080)
Résultat opérationnel courant		303 517	271 242
Autres produits opérationnels non courants	3.20	177 042	285 406
Autres charges opérationnelles non courantes	3.20	(157 572)	(247 716)
RESULTAT OPERATIONNEL		322 988	308 931
Produits financiers		15 264	15 705
Charges financières		(112 081)	(114 877)
Coût de l'endettement financier net	3.21	(96 817)	(99 172)
Variation JVO (*)	3.13	(43 000)	(25 100)
RESULTAT AVANT IMPOT		183 171	184 659
Charge d'impôt	3.22	(60 015)	(65 755)
QP de résultat dans les entreprises associées et coentreprises	3.5	3 429	1 788
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		126 586	120 692
Part revenant aux intérêts minoritaires		(48)	(85)
Part du groupe		126 634	120 777
RESULTAT NET PART DU GROUPE hors variation nette JVO (26,7 M€)		153 294	136 339
Nombre d'actions		60 273 691	55 567 893
Résultat net part du groupe consolidé par action (en euros)		2,12	2,18
Résultat net part du groupe consolidé dilué par action (en euros)		2,12	2,08

(*) JVO: Juste Valeur du droit d'attribution d'actions de l'ORNANE

Les notes font partie intégrante des comptes

Etat du résultat global

<i>en milliers d'euros</i>		31-déc-15	31-déc-14
Résultat net de l'exercice	<i>a</i>	126 634	120 777
Variation des écarts de conversion		19 054	
Variation de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente			
Couverture des flux de trésorerie		19 992	(40 024)
Effet d'impôt sur les éléments susceptibles d'être reclassés en résultat		(7 597)	15 209
Total des éléments susceptibles d'être reclassés en résultat	<i>b</i>	31 450	(24 815)
Résultat global après éléments susceptibles d'être reclassés en résultat	<i>a+b</i>	158 083	95 962
Gains et pertes actuariels		4 027	(1 525)
Réévaluations des ensembles immobiliers		18 000	35 637
Effet d'impôt sur les éléments non susceptibles d'être reclassés en résultat		(9 010)	(13 250)
Total des éléments non susceptibles d'être reclassés en résultat	<i>c</i>	13 016	20 862
Résultat global après éléments non susceptibles d'être reclassés en résultat	<i>a+b+c</i>	171 099	116 823
Autres éléments du résultat global (après impôt)	<i>b+c</i>	44 466	(3 953)
Résultat global	<i>a+b+c</i>	171 099	116 823

Bilan Consolidé

	<i>en milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	31-déc-15	31-déc-14
Actif				
Goodwill		3.1	841 532	677 270
Immobilisations incorporelles nettes		3.2	1 751 217	1 543 579
Immobilisations corporelles nettes		3.4	3 008 814	2 197 996
Immobilisations en cours de construction		3.4	436 301	584 532
Participation dans les entreprises associées et coentreprises		3.5	58 184	51 371
Actifs financiers non courants		3.6	36 934	46 227
Actifs d'impôt différé		3.22	36 389	28 100
Actif non courant			6 169 371	5 129 075
Stocks			8 076	6 625
Créances clients et comptes rattachés		3.7	127 409	104 558
Autres créances et comptes de régularisation		3.8	347 542	224 024
Trésorerie et équivalents de trésorerie		3.12	518 925	621 906
Actif courant			1 001 952	957 112
Actifs détenus en vue de la vente			200 000	200 000
TOTAL DE L'ACTIF			7 371 324	6 286 187
Passif				
Capital			75 342	69 460
Réserves consolidées			1 356 321	1 081 919
Ecart de réévaluation			251 223	225 812
Résultat de l'exercice			126 634	120 777
Capitaux propres - part du Groupe		3.10	1 809 520	1 497 968
Intérêts minoritaires			190	379
Capitaux propres de l'ensemble consolidé			1 809 710	1 498 346
Dettes financières à long terme		3.12	3 218 989	2 479 025
Variation de la juste valeur du droit d'attribution d'actions de l'ORNANE		3.13	72 993	29 993
Provisions		3.11	86 243	50 645
Provisions retraites et engagements assimilés		3.11	51 215	46 136
Passifs d'impôt différé		3.22	851 714	790 096
Passif non courant			4 281 153	3 395 894
Dettes financières à court terme		3.12	314 218	321 669
Provisions		3.11	23 241	19 177
Fournisseurs et comptes rattachés		3.15	254 137	234 217
Dettes fiscales et sociales			215 141	244 490
Passif d'impôt exigible				3 579
Autres dettes et comptes de régularisation		3.17	273 724	368 816
Passif courant			1 080 460	1 191 947
Dettes associées à des actifs détenus en vue de la vente			200 000	200 000
TOTAL DU PASSIF			7 371 324	6 286 187

Les notes font partie intégrante des comptes

Tableau des Flux de Trésorerie Consolidé

	<i>en milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	31-déc-15	31-déc-14
Flux de trésorerie liés à l'activité.....				
● Résultat net de l'ensemble consolidé.....			126 634	120 777
● Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie liée à l'activité (*).....			93 933	70 934
Coût de l'endettement financier.....		3.21	96 817	99 172
● Plus-values de cession non liées à l'activité nettes d'impôt.....			(16 497)	(31 150)
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées			300 887	259 733
● Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité				
- Stocks.....			(788)	(273)
- Créances clients		3.7	5 536	(9 760)
- Autres créances		3.8	63 989	161 018
- Dettes fiscales et sociales.....			(30 233)	36 210
- Fournisseurs		3.15	39 023	26 976
- Autres dettes		3.17	(64 475)	(183 761)
Flux nets de trésorerie générés par l'activité			313 939	290 143
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement et de développement				
● Investissements immobiliers			(945 696)	(404 410)
● Cessions immobilières			209 825	285 254
● Acquisition des autres immobilisations d'exploitation.....			(183 591)	(416 345)
● Comptes courants et autres variations.....			(94 739)	(51 463)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement			(1 014 201)	(586 964)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement				
● Sommes reçues lors d'augmentations de capital.....		3.10	6 039	3 193
● Dividendes versés aux actionnaires de la société mère.....		3.10	(44 454)	(38 834)
● Encaissements nets - (décaissements nets) liés aux prêts relais et découverts bancaires.....		3.12	(26 313)	354 253
● Encaissements liés aux nouveaux contrats de location financement.....		3.12	284 920	82 911
● Encaissements liés aux emprunts obligataires.....		3.12		
● Encaissements liés aux autres emprunts.....		3.12	1 041 426	569 095
● Remboursements liés aux autres emprunts		3.12	(486 484)	(300 142)
● Remboursements liés aux contrats de location financement.....		3.12	(81 036)	(120 928)
● Coût de l'endettement financier et autres variations.....		3.21	(96 817)	(99 172)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement			597 281	450 376
Variation de trésorerie			(102 981)	153 555
Trésorerie à l'ouverture			621 906	468 351
Trésorerie à la clôture			518 925	621 906
Trésorerie au bilan.....				
● Valeurs mobilières de placement.....		3.12	27 101	159 619
● Disponibilités.....		3.12	491 824	462 287
● Concours bancaires courants.....				

Les notes font partie intégrante des comptes

(*) Dont principalement les amortissements, provisions, impôts différés, quote part de résultat des sociétés mises en équivalence et excédent de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs et les dépenses de restructuration et les coûts non courants induits par la reprise d'établissements.

Informations sur les capitaux propres consolidés

Variation des capitaux propres consolidés

<i>en milliers d'euros sauf le nombre d'actions</i>	Nombre d'actions	Capital	Réserves liées au capital	Ecarts de réévaluation	Autres réserves	Résultat	Total part du groupe	Minoritaires	Total
31-déc-13	55 476 991	69 346	473 042	224 776	531 297	113 911	1 412 374	979	1 413 353
Variation de valeur des ensembles immobiliers				21 458	637		22 095		22 095
Engagements de retraite					(1 233)		(1 233)		(1 233)
Instruments financiers				(24 815)			(24 815)		(24 815)
Autres				4 392			4 392		4 392
Variation de valeur reconnue directement en capitaux propres		0	0	1 036	(597)	0	439	0	439
Affectation du résultat					75 077	(113 911)	(38 834)		(38 834)
Résultat 2014						120 777	120 777	(85)	120 692
Exercice des options de souscription d'actions							0		0
Exercice des BSAAR	89 419	112	3 079				3 191		3 191
Exercice des OCEANE	1 483	2					2		2
Augmentation de capital							0		0
Autres					19		19	(516)	(497)
31-déc-14	55 567 893	69 460	476 121	225 812	605 797	120 777	1 497 968	379	1 498 346
Variation de valeur des ensembles immobiliers				11 160			11 160		11 160
Engagements de retraite				1 856			1 856		1 856
Instruments financiers				12 395			12 395		12 395
Ecart de conversion					19 054		19 054		19 054
Autres							0		0
Variation de valeur reconnue directement en capitaux propres		0	0	25 411	19 054	0	44 466	0	44 466
Affectation du résultat			(35 000)		111 322	(120 777)	(44 454)		(44 454)
Résultat 2015						126 634	126 634	(48)	126 586
Exercice des options de souscription d'actions							0		0
Exercice des BSAAR	169 210	212	5 828				6 039		6 039
Exercice des OCEANE	4 536 588	5 671	173 226				178 897		178 897
Augmentation de capital							0		0
Autres					(28)		(28)	(140)	(168)
31-déc-15	60 273 691	75 342	620 175	251 223	736 145	126 634	1 809 520	190	1 809 710

**NOTES ANNEXES SUR LES COMPTES
CONSOLIDES
Au 31 décembre 2015**

1. PRINCIPES COMPTABLES	9
1.1 Référentiel comptable retenu	9
1.2 Bases d'évaluation.....	11
1.3 Utilisation d'estimations et d'hypothèses	11
1.4 Principes de consolidation.....	11
1.5 Regroupements d'entreprises.....	12
1.6 Conversion des états financiers des filiales étrangères	13
1.7 Immobilisations incorporelles.....	13
1.8 Immobilisations corporelles.....	14
1.9 Dépréciation des actifs à long terme	16
1.10 Actifs financiers non courants.....	17
1.11 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	17
1.12 Clients et créances d'exploitation.....	18
1.13 Autres créances et dettes et comptes de régularisations	18
1.14 Impôts différés.....	18
1.15 Contribution Economique Territoriale.....	19
1.16 Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	19
1.17 Actions propres	20
1.18 Plans d'option d'achat et d'option de souscription d'actions et attributions d'actions gratuites	20
1.19 Engagements de retraite et autres avantages du personnel	20
1.20 Provisions	21
1.21 Dettes financières.....	21
1.22 Instruments financiers et dérivés	22
1.23 Chiffre d'affaires	22
1.24 Soldes intermédiaires du compte de résultat.....	22
1.25 Résultat par action.....	22
1.26 Tableau des flux de trésorerie	23
1.27 Information sectorielle.....	23
1.28 Croissance organique	23
1.29 Croissance externe.....	23
2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....	24
3. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES.....	26
3.1 Goodwill	26
3.2 Immobilisations incorporelles.....	26
3.3 Tests de dépréciation périodiques.....	28
3.4 Immobilisations corporelles.....	28
3.5 Participations dans les entreprises associées et coentreprises	31
3.6 Actifs financiers non courants.....	32
3.7 Créances clients et comptes rattachés	32
3.8 Autres créances et comptes de régularisation.....	33
3.9 Actifs détenus en vue de la vente.....	33
3.10 Capitaux propres.....	33
3.11 Provisions	36
3.12 Dettes financières et trésorerie	38
3.13 Variation de la juste valeur du droit d'attribution d'actions de l'ORNANE	43
3.14 Instruments financiers.....	43
3.15 Fournisseurs et comptes rattachés.....	45
3.16 Dettes fiscales et sociales.....	45

3.17	<i>Autres dettes et comptes de régularisation</i>	46
3.18	<i>Dette associée à des actifs détenus en vue de la vente</i>	46
3.19	<i>Information sectorielle</i>	47
3.20	<i>Autres produits et charges opérationnels non courants</i>	48
3.21	<i>Coût de l'endettement financier net</i>	48
3.22	<i>Charge d'impôt</i>	49
3.23	<i>Engagements et passifs éventuels</i>	50
3.24	<i>Analyse des actifs et passifs financiers selon la norme IFRS 7</i>	53
3.25	<i>Opérations avec les parties liées</i>	54
3.26	<i>Effectifs</i>	55
3.27	<i>Honoraires des Commissaires aux comptes</i>	55
3.28	<i>Evènements postérieurs à la clôture</i>	55
3.29	<i>Périmètre de consolidation au 31 décembre 2015</i>	55

Annexe aux comptes consolidés

Les montants sont exprimés en milliers d'euros sauf mention contraire

Les états financiers consolidés du Groupe ORPEA pour l'exercice 2015 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 20 avril 2016.

1. PRINCIPES COMPTABLES

ORPEA S.A. est une société de droit français ayant son siège social à Puteaux (92 800), 12 rue Jean Jaurès. Elle est la société mère d'un groupe qui exerce son activité dans le secteur de la dépendance temporaire et permanente à travers l'exploitation de maisons de retraite, de cliniques de soins de suite et psychiatriques.

1.1 *Référentiel comptable retenu*

En application du règlement européen 1606 / 2002 du 19 juillet 2002, le Groupe ORPEA a établi ses comptes consolidés annuels 2015 conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et rendues obligatoires à la date de clôture de ces états financiers.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission Européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm), intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS) et les interprétations de l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés, à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites ci-dessous.

Les nouvelles normes et interprétations obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2015 qui sont applicables par le Groupe ORPEA sont :

- Améliorations annuelles des IFRS - Cycles 2011-2013, sans incidence sur les comptes,
- IFRIC 21 « Droits ou taxes ».

L'application de ces nouvelles normes et amendements n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes de l'exercice.

Le Groupe n'a appliqué aucune des nouvelles normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2015. Il s'agit des textes suivants :

Textes adoptés par l'Union Européenne dont l'application n'est pas obligatoire au cours de l'exercice :

- Amendement à IAS 19 : « Régimes à prestations définies – Cotisations des membres du personnel »,
- Amendements à IAS 16 et IAS 38 : « Immobilisations Corporelles et Immobilisations Incorporelles - Clarifications sur les méthodes d'amortissement acceptables »,
- Amendements à IFRS 11 : « Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans les activités conjointes »,
- Amendements à IAS 1 : « Présentation des états financiers – Initiative sur l'information à fournir »,

- Améliorations annuelles des IFRS - Cycles 2010-2012,
- Améliorations annuelles des IFRS - Cycles 2012-2014.

Textes non encore adoptés par l'Union Européenne :

- Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 : « Clarification sur l'application de l'exemption de consolidation »,
- Amendements à IAS 12 : « Impôts sur le résultat »,
- Amendements à IAS 7 : « Instruments financiers : informations à fournir »,
- IFRS 9 : « Instruments financiers »,
- IFRS 14 : « Comptes de reports réglementaires (activités régulées) »,
- IFRS 15 : « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients »,
- IFRS 16 : « Contrats de locations »,
- Amendements à IFRS 10 et IAS 28 : « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise ».

S'agissant des textes mentionnés ci-dessus, le Groupe conduit actuellement des analyses sur leurs conséquences pratiques et leurs effets d'application dans les comptes.

La devise de présentation des comptes consolidés et des annexes aux comptes est l'euro.

Application de l'IFRIC 21

La nouvelle interprétation IFRIC 21 prévoit la comptabilisation des taxes prélevées par une autorité publique quand naît l'obligation de les payer. Pour le Groupe, l'effet de cette interprétation est mineur sur les comptes annuels.

Rappel sur la transition aux IFRS et l'adoption de la valorisation des ensembles immobiliers exploités selon IAS16

Le Groupe ORPEA a adopté les IFRS pour la première fois le 1^{er} janvier 2005. Les états financiers de l'exercice 2004, ainsi que le bilan d'ouverture du 1^{er} janvier 2004, ont été retraités conformément à IFRS 1 – *Première adoption des normes internationales d'information financière* afin de refléter les effets des changements de méthodes liés à l'adoption des IFRS.

Les principales options retenues pour la transition aux IFRS concernaient :

- l'évaluation des autorisations d'exploitation en tant qu'actifs incorporels identifiables et des ensembles immobiliers depuis la date de prise de contrôle en application d'IFRS 3-Regroupements d'entreprises ;
- le traitement des ensembles immobiliers au regard d'IAS 17 - Contrats de location.

Le Groupe ORPEA a opté, comme le permettait la norme IFRS 1-1^{ère} application des IFRS, pour l'application rétrospective de la norme IFRS 3-Regroupements d'entreprises, à la date de prise de contrôle du Groupe par ses actuels actionnaires et pour les acquisitions postérieures.

Tous les ensembles immobiliers financés par des contrats de crédit-bail ont été traités comme des contrats de location-financement.

Afin de donner une meilleure image de la valeur patrimoniale des ensembles immobiliers, terrains et constructions, détenus en totale propriété ou en copropriété et exploités par le Groupe, il a été décidé, à compter de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2007, d'opter pour la méthode de la réévaluation à la juste valeur de ces ensembles immobiliers prévue par la norme IAS 16.

Les modalités de l'exercice de cette option sont décrites en note 1.8.

1.2 Bases d'évaluation

Les états financiers sont préparés selon le principe du coût historique. Par exception, les ensembles immobiliers exploités par le Groupe, détenus globalement ou conjointement, sont évalués à la juste valeur (Cf. note 1.8) et les actifs disponibles à la vente sont évalués au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des coûts nécessaires à leur vente.

Les passifs financiers sont évalués selon le principe du coût amorti.

Les valeurs comptables des actifs et des passifs reconnus au bilan et qui font l'objet d'une couverture sont ajustées pour tenir compte des variations de juste valeur des risques couverts.

1.3 Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation des états financiers nécessite que la direction du Groupe procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, les informations relatives à ces actifs et passifs, les montants de charges et produits apparaissant au compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les montants définitifs figurant dans les futurs états financiers du Groupe ORPEA peuvent être différents des valeurs actuellement estimées. Ces estimations et hypothèses sont réexaminées de façon continue.

Ces hypothèses concernent principalement :

- La détermination de la valeur réévaluée des ensembles immobiliers ;
- Les données utilisées pour la réalisation des tests de perte de valeur des actifs incorporels et corporels ;
- Les provisions pour indemnités de départ en retraite (hypothèses décrites au § 3.11) ;
- Les provisions pour risques ou litiges.

1.4 Principes de consolidation

Les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Les partenariats qualifiés d'activités conjointes sont consolidés ligne à ligne, à hauteur de la quote-part effectivement apportée par le Groupe. Les partenariats qualifiés de coentreprises sont, quant à eux, consolidés par mise en équivalence.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est présumée établie lorsque le Groupe détient plus de 20% des droits de vote.

Ces participations dans les entreprises associées et les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Ces participations sont enregistrées lors de leur entrée dans le périmètre de consolidation, au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le goodwill constaté.

Leur valeur comptable intègre la quote-part des résultats postérieurs à l'acquisition. Lorsque les pertes deviennent supérieures à l'investissement net du Groupe dans l'entreprise concernée, celles-ci ne sont reconnues qu'en cas d'engagement de recapitalisation de la société concernée par le Groupe ou de paiements effectués pour son compte.

Les participations dans des entreprises associées et les coentreprises qui sont classées comme détenues en vue de la vente selon IFRS 5 sont comptabilisées conformément aux dispositions de cette norme (cf note 1.11).

Les acquisitions ou cessions de sociétés intervenues en cours d'exercice sont prises en compte dans les états financiers consolidés à partir de la date de prise de contrôle ou d'influence ou jusqu'à la perte de contrôle ou d'influence.

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes des entités incluses dans le périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre.

1.5 Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément aux principes énoncés par IFRS 3 – *Regroupements d'entreprises*, publiée en janvier 2008 par l'International Accounting Standard Board (IASB) et adoptée de manière anticipée par le Groupe avec effet au 1^{er} janvier 2009.

Les acquisitions d'exploitation sont systématiquement réalisées sous la condition suspensive de l'agrément du Groupe en tant que nouvel exploitant par les autorités administratives de tutelle. Au cas par cas d'autres conditions suspensives peuvent être ajoutées.

L'acquisition dans ce cas et la consolidation interviennent une fois les conditions suspensives levées.

Un regroupement d'entreprises est réalisé et la méthode de l'acquisition est appliquée seulement à la date à laquelle le contrôle est obtenu.

Dans le cas où une participation était détenue antérieurement à la prise de contrôle, celle-ci est réévaluée à la juste valeur et l'écart de valeur est comptabilisé en résultat opérationnel non courant.

Les frais connexes à l'acquisition, tels que les rémunérations d'intermédiaires, les honoraires de conseil, juridiques, comptables, de valorisation et autres honoraires professionnels, ainsi que les droits et taxes afférents, sont comptabilisés au cours de la période en charges opérationnelles non courantes.

Les actifs, passifs, passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui répondent aux critères de comptabilisation de IFRS 3 sont comptabilisés à la juste valeur à l'exception des actifs (ou groupe d'actifs), répondant aux dispositions de la norme IFRS 5 pour une qualification d'actifs non courants destinés à être cédés, alors comptabilisés et évalués à la juste valeur diminuée des coûts nécessaires à la vente.

Dans le cas d'une première consolidation d'une entité acquise, le Groupe procède dans un délai n'excédant pas douze mois à compter de la date d'acquisition à l'évaluation de tous les actifs, passifs et passifs éventuels à la juste valeur.

Au regard des dispositions réglementaires, les droits d'exploitation des cliniques et maisons de retraites constituent des actifs incorporels identifiables qui font l'objet d'une évaluation à la date de prise de contrôle.

Cette reconnaissance des actifs incorporels est opérée depuis le 1^{er} juillet 2007 pour les établissements acquis en Belgique et en Italie, depuis 2014 pour les nouveaux établissements acquis en Espagne et en Suisse et en 2015 pour les établissements acquis en Autriche.

Pour certains établissements exploités à l'étranger, et notamment en Allemagne pour les maisons de retraites et les cliniques, les droits d'exploitation ne font pas l'objet d'une évaluation distincte car ne répondant pas à la définition d'une immobilisation incorporelle identifiable et sont inclus au montant comptabilisé en goodwill.

Les ensembles immobiliers font l'objet d'une évaluation à la juste valeur tenant compte des caractéristiques des biens acquis.

La différence existant entre le coût d'acquisition et la part d'intérêt dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables à la date de prise de contrôle est comptabilisée en goodwill. Le goodwill, évalué dans la monnaie fonctionnelle de l'entité acquise, est comptabilisé à l'actif

du bilan. Il n'est pas amorti et fait l'objet d'un test de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié et a minima une fois par an en fin d'exercice (voir note 1.9 infra). Le cas échéant, les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat dans les « Autres charges opérationnelles non courantes ». Les pertes de valeur relatives aux goodwill comptabilisées ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une reprise ultérieure.

Lorsque la quote-part de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquise excède le coût d'acquisition, un « écart d'acquisition négatif » est immédiatement reconnu en résultat dans les « Autres produits opérationnels non courants ».

Depuis la mise en oeuvre d'IFRS 3 révisée, les participations minoritaires des filiales consolidées peuvent être évaluées à la juste valeur ou à la quote part des intérêts minoritaires dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise. Cette option est exerçable à chaque acquisition.

Les goodwill relatifs aux sociétés mises en équivalence sont présentés au poste « Participations dans les entreprises associées et coentreprises ».

Lors de la cession d'une filiale, d'une entité contrôlée conjointement ou d'un établissement, le montant du goodwill attribuable est inclus dans le calcul du résultat de cession présenté en résultat opérationnel non courant.

1.6 Conversion des états financiers des filiales étrangères

La devise d'établissement des comptes consolidés est l'euro.

Les états financiers des filiales utilisant une monnaie fonctionnelle différente sont convertis en euro en utilisant :

- le cours officiel à la date de clôture pour les actifs et passifs ;
- le cours moyen de l'exercice pour les éléments du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie.

Les différences de conversion résultant de l'application de ces cours sont enregistrées dans le poste « Réserve de conversion » au niveau du poste « Réserves consolidées » dans les capitaux propres consolidés.

Les seuls comptes établis dans une autre devise concernent l'activité des filiales suisses.

1.7 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées essentiellement des autorisations d'exploitation de lits de maisons de retraite, de cliniques de soins de suite et de cliniques psychiatriques des établissements exploités en France, en Belgique, en Suisse, en Espagne, en Italie et en Autriche.

La durée d'utilité de ces autorisations est considérée comme indéfinie, en cohérence avec la position de place retenue par le secteur. Cette position se fonde sur les constats suivants, confortés par l'expérience passée du Groupe :

- La probabilité d'un retrait ou de l'absence de renouvellement des autorisations est faible puisque le Groupe veille à exploiter ses établissements dans le respect des conditions et normes imposées par les différentes autorités de tutelle ;
- Les coûts encourus pour assurer le renouvellement des autorisations ne présentent pas de caractère significatif.

Ces actifs incorporels sont maintenus à leur coût d'acquisition. Le coût d'acquisition correspond soit au prix effectivement payé lorsqu'ils sont acquis séparément, soit à leur juste valeur s'ils sont acquis dans le cadre de regroupement d'entreprises.

Cette juste valeur est estimée suivant la nature de l'activité : de 100 % à 125 % du chiffre d'affaires annuel pour la France, 80 % à 100 % pour la Belgique et la Suisse, 80 % à 125 % pour l'Italie et l'Espagne, 50 % à 100 % pour l'Autriche.

Le chiffre d'affaires annuel retenu pour valoriser les actifs est ajusté par rapport aux données historiques en tenant compte des principales hypothèses suivantes : prise en compte des capacités autorisées de l'établissement à la date d'acquisition ainsi que des tarifs d'hébergements ou des prix de journées applicables, taux d'occupation de l'établissement retenu à 100%, prise en compte du nombre de chambres particulières qui seront exploitées et des tarifs afférents, et prise en compte pour les résidences pour personnes âgées des forfaits afférents aux soins et des forfaits afférents à la dépendance, le cas échéant.

Les multiples retenus sont représentatifs des transactions de marché.

S'agissant d'actifs non amortissables, ces actifs incorporels font l'objet d'un test de dépréciation à chaque clôture annuelle ou dès l'identification d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée au bilan. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une perte de valeur est constatée en résultat dans les « Autres charges opérationnelles non courantes ».

La durée d'amortissement des autres immobilisations incorporelles est comprise entre 1 et 10 ans.

1.8 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont constituées essentiellement de terrains, constructions et d'aménagements, ainsi que de matériels.

Les ensembles immobiliers exploités par le Groupe ont, soit été acquis lors de la reprise d'établissements en exploitation, soit été créés ou restructurés par le Groupe.

Dans le cadre de sa politique de gestion patrimoniale, le Groupe procède régulièrement à des arbitrages sur des ensembles immobiliers nécessaires à son exploitation et dont il est propriétaire. Ces ventes sont réalisées en bloc ou partiellement par lot et font l'objet d'une prise à bail par le Groupe.

Elles portent aussi bien sur des ensembles immobiliers exploités et propriété du Groupe depuis plusieurs années que sur des biens récemment acquis, restructurés ou construits par le Groupe.

Les biens conservés sont généralement financés par contrat de location financement.

Les ensembles immobiliers que le Groupe projette de céder sont classés à l'actif sous la rubrique « Actifs détenus en vue de la vente ».

Valorisation des immobilisations

A l'exception des ensembles immobiliers en exploitation, les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production initial, diminué du cumul des amortissements et, éventuellement du cumul des pertes de valeur, selon le traitement de référence de IAS 16 – *Immobilisations corporelles*.

Les coûts d'emprunt attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié sont incorporés au coût de l'actif conformément au traitement édicté par IAS 23 – *Coûts des emprunts*.

Comptabilisation à la valeur réévaluée des ensembles immobiliers en exploitation

Les ensembles immobiliers, terrains et constructions, détenus en totale propriété ou en copropriété, principalement par le biais de contrats de location financement, et exploités par le Groupe, sont réévalués à leur juste valeur en application de la norme IAS 16 - *Immobilisations corporelles* §31.

La valeur réévaluée des ensembles immobiliers fait l'objet d'un examen par des évaluateurs professionnels qualifiés externes. Sauf en cas de fluctuation significative des conditions de marché, la totalité des ensembles immobiliers figurant dans le patrimoine exploité par le Groupe est examinée sur une période de 3 ans, ceux nouvellement entrés étant examinés à la fin de l'exercice correspondant.

La juste valeur est déterminée en fonction de la localisation des biens, de la nature de l'activité exercée et en considération des conditions d'exploitation.

La valeur réévaluée des ensembles immobiliers est déterminée par capitalisation d'un loyer normatif pouvant être supporté par chacune des exploitations au regard des usages de la profession. Les taux de rendement retenus dépendent principalement de la localisation des biens, la nature de l'exploitation, le mode de détention : pleine propriété ou copropriété.

L'écart entre le coût historique et la valeur réévaluée est inscrit en capitaux propres en « Ecart de réévaluation » pour le montant net de la charge fiscale latente.

Si la valeur réévaluée des ensembles immobiliers, terrains et constructions, devient inférieure au coût historique, une dépréciation est comptabilisée au compte de résultat en « Autres charges opérationnelles non courantes ».

L'écart de valeur des constructions est amorti sur la durée de vie résiduelle de chacun des établissements.

Amortissement des immobilisations corporelles

Le mode d'amortissement retenu par le Groupe est le mode linéaire. Les amortissements sont calculés sur la durée d'utilité prévue de chaque immobilisation ou de chacun des composants ayant des durées d'utilité distinctes selon les critères suivants :

- Constructions et aménagements : 12 à 60 ans
- Installations techniques, matériel : 3 à 10 ans
- Autres : 3 à 10 ans

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation, dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Le cas échéant, une perte de valeur est comptabilisée en résultat en « Autres charges opérationnelles non courantes ».

Opérations de promotion immobilière réalisées par le Groupe pour son propre compte

Dans le cadre de son développement et afin de répondre aux exigences de qualité dans l'exercice de son activité, le Groupe assure lui-même la maîtrise d'œuvre des ensembles immobiliers en construction ou en restructuration destinés à son exploitation.

Ces ensembles immobiliers sont conservés par le Groupe ou cédés à des investisseurs.

Le coût de revient des ensembles immobiliers construits ou restructurés comprend les coûts d'acquisition des terrains, le cas échéant des bâtiments à restructurer, ainsi que les coûts de production encourus. Ces derniers comprennent les charges directes de production ainsi que les frais financiers directement attribuables à la période de production de l'actif conformément à IAS 23 §11 *Coûts d'emprunt*.

Pour les biens cédés à des investisseurs dans le cadre de contrats en VEFA (Vente en Etat Futur d'Achèvement), la société a toujours comptabilisé les opérations de cession à l'avancement et est ainsi conforme à l'interprétation IFRIC 15.

Le degré d'avancement des travaux est déterminé en fonction des coûts comptabilisés après validation de la maîtrise d'œuvre, représentatifs de l'avancement technique au regard du coût de revient global estimé du projet.

Les frais de commercialisation directement affectables aux actifs cédés en VEFA sont portés à l'actif dans les immobilisations en cours et sont repris en charge au fur et à mesure de l'avancement des constructions.

Les ensembles immobiliers en cours de cessions, à l'actif du bilan sont diminués du montant des appels de fonds effectués sur les opérations de type VEFA.

Les opérations de cessions des ensembles immobiliers sont enregistrées en « Autres produits et autres charges opérationnels non courants » afin de distinguer les résultats liés à ces opérations des résultats dégagés par l'exploitation courante des établissements.

Contrats de location

Conformément à la norme IAS 17 les contrats de location sont classés en contrat de location-financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur.

Tous les autres contrats de location sont classés en location simple.

Pour les contrats de location simple, les paiements au titre de la location (à l'exclusion du coût des services tels que l'assurance et la maintenance) sont comptabilisés en charges sur une base linéaire, à moins qu'une autre base systématique de comptabilisation ne soit représentative de l'échelonnement dans le temps des avantages qu'en retirera l'utilisateur, même si les paiements ne sont pas effectués sur cette base.

Seules les cessions-bail suivies de la conclusion d'un contrat de location simple donnent lieu à la comptabilisation d'un résultat de cession présenté en « Autres produits et autres charges opérationnels non courants ».

1.9 Dépréciation des actifs à long terme

Conformément à IAS 36 – *Dépréciation d'actifs*, le Groupe procède à l'évaluation de la recouvrabilité de ses actifs long terme selon le processus suivant :

- les actifs corporels et incorporels amortissables font l'objet d'un test de dépréciation s'il existe un indice de perte de valeur sur ces immobilisations ;
- les actifs incorporels non amortissables et les goodwill font l'objet d'un test de dépréciation dès qu'un indice de perte de valeur est identifié et au minimum une fois par an à la date de clôture de l'exercice.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable à la plus élevée des deux valeurs suivantes : juste valeur nette de coût de sortie ou valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs qui seront générés par l'utilisation continue des actifs testés pendant leur période d'utilité et de leur cession éventuelle à l'issue de cette période. L'actualisation est réalisée à un taux correspondant au coût moyen pondéré du capital du Groupe, représentatif du taux du secteur (cf § 3.3).

L'éventuelle dépréciation des actifs d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) ou d'un groupe d'UGT pour les activités à l'étranger, est imputée prioritairement sur le goodwill concerné, s'il existe, le reliquat étant affecté au reste des actifs au prorata de leur valeur comptable.

Chaque site exploitant une maison de retraite ou une clinique constitue une UGT. Les principaux actifs rattachés à une UGT sont le goodwill lorsqu'il est suivi au niveau de l'UGT, les actifs incorporels (droits d'exploitation) et le cas échéant, si le Groupe en est propriétaire, les ensembles immobiliers exploités réévalués à leur juste valeur (cf note 1.8).

1.10 Actifs financiers non courants

Les participations non consolidées en raison de leur caractère non significatif, sont évaluées au coût d'acquisition.

Les participations, qui n'entrent pas dans le périmètre de consolidation notamment en raison de leur pourcentage de contrôle, sont présentées en tant qu'actifs financiers disponibles à la vente. Elles sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, puis évaluées à leur juste valeur, lorsque celle-ci peut être déterminée de façon fiable.

Lorsque la juste valeur ne peut pas être évaluée de façon fiable, ces participations sont maintenues à leur coût net des dépréciations éventuelles. Dans ce cas, la valeur recouvrable est déterminée en fonction de la part du Groupe dans l'actif net, la rentabilité future attendue et les perspectives de développement de l'entité représentative de l'investissement.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans une rubrique séparée des capitaux propres jusqu'à la cession effective des titres. Lorsque la dépréciation est significative ou durable, celle-ci est comptabilisée en résultat financier.

Les prêts, comptabilisés au coût amorti, font l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur liée au risque de crédit.

1.11 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs ou groupes d'actifs, et en particulier les ensembles immobiliers ou établissements pour lesquels le Groupe projette la cession dans un délai de 12 mois, sont classés, conformément à IFRS 5, en *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*. Cela exclut les immeubles repris en location financement.

Ce classement est effectué lorsque la vente est hautement probable et que l'actif ou le groupe d'actifs non courants détenus en vue de la vente satisfont aux critères d'une telle classification et sont notamment immédiatement disponibles à la vente.

Ces actifs sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Pour les immeubles en exploitation, la valeur comptable correspond à la dernière valeur réévaluée et déterminée conformément à la norme IAS16 § 31 (cf note 1.8).

1.12 Clients et créances d'exploitation

Les créances clients sont comptabilisées initialement à leur valeur nominale. Celle-ci est considérée comme la meilleure approximation de leur juste valeur à l'initiation. Une provision pour dépréciation des créances douteuses est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. L'ancienneté des créances et un défaut de paiement au terme habituel du débiteur constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance.

Le montant de la dépréciation est égal à la valeur actualisée des flux de trésorerie qui sont estimés irrécouvrables. Sur la base de l'expérience passée, les taux de dépréciation des créances sont habituellement les suivants :

- Caisses : créances supérieures à 2 ans et 3 mois :	100%
créances comprises entre 2 ans et 2 ans et 3 mois :	75%
créances comprises entre 1 an ½ et 2 ans :	50%
créances comprises entre 1 an et 1 an ½ :	25%
- Mutuelles : créances supérieures à 1 an et ½ :	100%
créances comprises entre 1 an et 1 an et ½ :	75%
- Patients : créances supérieures à 6 mois :	100%
- Résidents : créances comprises entre 6 mois et un an :	50%
créances supérieures à 1 an :	100%
- Résidents bénéficiant des aides sociales :	
créances supérieures à 2 ans :	50%
créances supérieures à 3 ans :	100%

Les créances sont comptabilisées pour leur montant actualisé lorsque l'échéance est supérieure à un an et que l'effet de l'actualisation est significatif.

Des créances clients peuvent être cédées à des établissements bancaires, dans le cadre de financements. Une analyse est alors menée pour évaluer le transfert des risques et avantages inhérents à la propriété de ces créances. Si cet examen met en évidence le transfert de la quasi-totalité de ces risques et avantages, les créances clients sont décomptabilisées du bilan et tous les droits créés ou conservés lors du transfert sont reconnus, le cas échéant. Dans la situation inverse, les créances clients continuent à être comptabilisées au bilan et une dette financière est reconnue pour le montant cédé.

1.13 Autres créances et dettes et comptes de régularisations

L'actif courant et le passif courant comprennent principalement les créances et dettes liées au développement, aux cessions immobilières ainsi que les comptes courants envers des associés et des parties liées.

1.14 Impôts différés

Les impôts différés relatifs aux différences temporelles existant entre les bases taxables et les bases comptables des actifs et passifs consolidés sont constatés selon la méthode du report variable, au taux voté ou quasi adopté à la date de clôture.

L'essentiel des impôts différés provient de la valorisation à la juste valeur des droits d'exploitation et des ensembles immobiliers exploités détenus globalement ou conjointement par le Groupe.

Les allègements d'impôts futurs découlant de l'utilisation des reports fiscaux déficitaires sont reconnus dès lors que leur réalisation peut être raisonnablement anticipée.

Les impôts différés ne font l'objet d'aucune actualisation.

Les impôts éventuellement à la charge du Groupe sur les distributions de dividendes des filiales sont provisionnés dès lors que la décision de distribution a été prise formellement à la date d'arrêté des comptes.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés par entité fiscale lorsqu'ils ont des échéances de renversement identiques.

Les impôts exigibles et/ou différés sont comptabilisés au compte de résultat de la période sauf s'ils sont générés par une transaction ou un événement comptabilisé directement en capitaux propres.

1.15 Contribution Economique Territoriale

La loi de finances pour 2010 publiée le 30 décembre 2009 a supprimé la Taxe Professionnelle pour la remplacer par la Contribution Economique Territoriale (C.E.T.) qui se compose de deux nouvelles contributions de nature différente :

- La Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.) est assise sur les valeurs locatives des biens passibles de taxes foncières. Au regard des similitudes avec l'ancienne Taxe Professionnelle, elle est comptabilisée en tant que charge opérationnelle courante ;
- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E) est assise sur la valeur ajoutée des entités françaises. Cette contribution s'analyse comme un impôt dû sur la base des bénéfices imposables et est comptabilisée, en application d'IAS12, en charge d'impôt sur le résultat à compter de l'exercice 2010.

En conséquence, dès l'exercice clos au 31 décembre 2009 et conformément aux dispositions d'IAS12, une charge d'impôt différé a été comptabilisée au compte de résultat. La base retenue pour la détermination de cette charge d'impôt comprend pour l'essentiel la valeur nette comptable des actifs corporels et incorporels amortissables.

Les goodwill, autorisations d'exploitation à durée de vie indéfinie et terrains ne sont pas inclus dans la base retenue au regard de l'interprétation SIC21.

1.16 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le montant figurant à l'actif du bilan dans le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend la trésorerie (montants en caisse, dépôt à vue), ainsi que les équivalents de trésorerie (placements à très court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur).

Les disponibilités et valeurs mobilières de placement sont constituées par les soldes des comptes bancaires, les montants en caisse, les dépôts à terme de moins de 3 mois ainsi que les titres négociables sur des marchés officiels soumis à un risque négligeable de baisse de valeur, qui sont évalués à la juste valeur, et dont les variations sont constatées en résultat.

1.17 Actions propres

Les actions ORPEA SA détenues par la société mère sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition en actions d'autocontrôle et viennent en déduction des capitaux propres et sont maintenues à leur coût d'acquisition jusqu'à leur cession.

Les gains (pertes) découlant de la cession des actions propres sont ajoutés (déduites) des réserves consolidées pour leur montant net d'impôt.

1.18 Plans d'option d'achat et d'option de souscription d'actions et attributions d'actions gratuites

Les plans de souscription d'actions sont accordés à certains salariés du Groupe. Conformément aux dispositions de IFRS 2 – *Paiement fondé sur des actions*, les plans mis en place après le 7 novembre 2002 font l'objet d'une valorisation à la date d'attribution et d'une comptabilisation en charge de personnel sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires, en général 5 ans. Cette charge, représentant la valeur de marché de l'option à la date de son attribution, est enregistrée en contrepartie d'une augmentation des réserves.

Les plans sont valorisés selon le modèle d'évaluation de Black & Scholes.

1.19 Engagements de retraite et autres avantages du personnel

En France le Groupe applique la convention collective unique FHP du 18 avril 2002 qui octroie une indemnité au moment du départ en retraite, dont le montant est fonction de l'ancienneté du salarié, de sa classification et du salaire de fin de carrière. Aucun autre avantage postérieur à l'emploi n'est octroyé, ni d'avantage à long terme au personnel en activité.

A l'étranger, le Groupe applique les dispositions propres à chaque pays et n'a d'engagement de retraite à prestations définies qu'en Suisse et pour certains établissements en Allemagne.

Les montants des engagements du Groupe en matière de pensions, de compléments de retraite et d'indemnités de départ en retraite font l'objet de provisions estimées sur la base d'évaluations actuarielles. Ces engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées. Les hypothèses actuarielles intègrent notamment des hypothèses de rotation des effectifs, d'évolution des rémunérations, d'inflation et d'espérance de vie. Elles sont présentées au § 3.11.

L'engagement actuariel est provisionné au bilan, déduction faite, le cas échéant, des actifs de régime évalués à leur juste valeur.

Les effets cumulés des écarts actuariels, qui résultent d'ajustements liés à l'expérience ou de changements d'hypothèses relevant de la situation financière, économique générale ou liés aux conditions démographiques (changement dans le taux d'actualisation, augmentations annuelles des salaires, durée d'activité...) sont reconnus immédiatement dans le montant de l'engagement du Groupe, par la contrepartie d'une rubrique séparée des capitaux propres, « Autres réserves », en application de l'IAS 19 révisée.

La charge relative au coût des services rendus au cours de l'exercice et, le cas échéant, au coût des services passés est comptabilisée en résultat opérationnel.

Le coût de l'actualisation et le rendement attendu des actifs, calculés selon le même taux, sont comptabilisés en résultat financier.

Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

La 3^{ème} loi de finances rectificative pour 2012 a mis en place le CICE à compter du 1^{er} janvier 2013. En application de la norme IAS 19 - *Avantages du personnel*, le CICE a été comptabilisé en réduction des charges de personnel.

Le montant du CICE a notamment permis de maintenir le niveau des investissements destinés à financer les nécessaires travaux de rénovation et de restructuration des établissements existants ainsi que la construction et l'ouverture de nouveaux établissements, permettant ainsi la pérennisation et la création d'emplois. Il a également permis de mettre en place une mutuelle pour les salariés d'ORPEA SA. Pour ce qui concerne les cliniques en France, l'effet bénéfique du CICE est cependant en grande partie annulé par la diminution des prix de journée décidée par les autorités de santé.

1.20 Provisions

Le Groupe constate une provision lorsqu'il existe une obligation, légale ou implicite, vis-à-vis d'un tiers, que la perte ou le passif en découlant est probable et peut être raisonnablement évalué.

Au cas où cette perte ou ce passif n'est ni probable, ni ne peut être raisonnablement évalué mais demeure possible, le Groupe fait état d'un passif éventuel dans ses engagements.

Les provisions courantes sont liées au cycle d'exploitation sans considération de leur échéance de retournement. Elles concernent principalement des risques sociaux et sont évaluées par la direction des affaires sociales en fonction des risques encourus par le Groupe et de l'état d'avancement des procédures en cours.

Les provisions non courantes ne sont pas directement liées au cycle d'exploitation, et leur échéance est généralement supérieure à un an. Elles portent principalement sur des litiges, fiscaux ou autres, des contrats onéreux et des restructurations.

1.21 Dettes financières

Les dettes financières sont comptabilisées à leur valeur nominale, nette des frais d'émission associés qui sont enregistrés progressivement en résultat financier jusqu'à l'échéance selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

En cas de couverture de la charge d'intérêt future, la dette financière dont les flux sont couverts reste comptabilisée au coût amorti, la variation de valeur de la part efficace de l'instrument de couverture étant enregistrée dans les capitaux propres.

En l'absence de relation de couverture, ou pour la partie inefficace des couvertures, les variations de valeur des instruments dérivés sont enregistrées en résultat financier.

La dette financière nette est constituée des dettes financières à court et long terme, sous déduction de la valeur des placements financiers et de la trésorerie à cette date.

La dette financière intègre les prêts relais immobiliers qui sont constitués de concours bancaires affectés au financement d'immeubles d'exploitation récemment acquis ou en cours de construction.

La comptabilisation des emprunts obligataires hybrides est effectuée en application des normes IAS 32 et IAS 39 – Instruments Financiers. Un emprunt de ce type est en cours à la clôture de l'exercice : l'ORNANE émise en 2013.

Cet emprunt a été décomposé en :

- (i) un dérivé incorporé constitutif du droit d'attribution d'actions, et dont la variation de la juste valeur depuis l'initiation, qui impacte le compte de résultat, est comptabilisé dans une rubrique bilantielle dédiée et

- (ii) une dette financière comptabilisée au coût amorti sur la base de son taux d'intérêt effectif.

1.22 Instruments financiers et dérivés

Le Groupe utilise divers instruments financiers afin de gérer son exposition aux risques de taux. Il s'agit d'instruments de gré à gré négociés avec des contreparties de premier rang.

L'ensemble des instruments dérivés est comptabilisé au bilan en « Autres Actifs et Passifs Courants » et évalué à la juste valeur dès la date de transaction (cf § 3.14.1 - Stratégie de gestion du risque de taux).

1.23 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est composé essentiellement des prestations de services réalisées dans le cadre de l'hébergement et des soins apportés aux résidents et patients. Il est enregistré dès lors que la prestation est réalisée.

L'effet de saisonnalité est limité au nombre de jours d'activité qui est supérieur au second semestre de chaque année civile par rapport à celui du premier semestre.

1.24 Soldes intermédiaires du compte de résultat

L'activité principale du Groupe consiste à exploiter des établissements de prise en charge de dépendance temporaire et permanente.

Le résultat opérationnel courant provient de l'exploitation de ces établissements.

Les autres produits et autres charges opérationnels non courants enregistrent :

- les produits et charges afférents aux opérations immobilières du Groupe : cession d'ensembles immobiliers, coûts de développement et dépréciations éventuelles ;
- les charges de développement du Groupe ainsi que charges associées aux opérations de restructuration des établissements récemment acquis ;
- les produits et charges enregistrés dans le cadre de regroupements d'entreprise : charges d'acquisition, excédents de valeur ;
- les dépréciations d'actifs incorporels et de goodwill.

1.25 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé à partir du nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice, sous déduction des actions ORPEA auto-détenues inscrites en diminution des capitaux propres.

Le résultat net par action après dilution est calculé en retenant les instruments donnant un accès différé au capital d'ORPEA (options et bons de souscription d'actions ou obligations convertibles en actions) lorsque ceux-ci sont susceptibles d'avoir un effet dilutif, ce qui est le cas, pour les options et bons de souscription, lorsque leurs prix d'exercice sont inférieurs au prix du marché. Dans ce cas, les fonds recueillis lors de l'exercice des droits sont supposés être affectés en priorité au rachat d'actions au prix du marché. Cette méthode dite du « rachat d'actions » permet de déterminer les actions « non rachetées » qui s'ajoutent aux actions ordinaires en circulation et qui constituent ainsi l'effet dilutif.

1.26 Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie consolidé est préparé en utilisant la méthode indirecte : celle-ci présente l'état de rapprochement du résultat opérationnel avec la trésorerie générée par les opérations de l'exercice.

Le Groupe finançant une part importante de ses constructions par crédit-bail immobilier, les flux de trésorerie liés aux opérations de financement présentent notamment les avances concédées par les crédits bailleurs et leurs remboursements au sein des lignes « Encaissements liés aux nouveaux contrats de location financement » et « Remboursements liés aux contrats de location financement ».

La trésorerie à l'ouverture et à la clôture inclut les disponibilités et autres instruments de placement, sous déduction des découverts bancaires qui ne sont pas affectés au financement relais des immeubles d'exploitation récemment acquis ou en cours de construction ou de restructuration.

1.27 Information sectorielle

L'information sectorielle reprend les segments définis par la direction du Groupe pour l'analyse de l'activité et le suivi du développement du Groupe. Les secteurs opérationnels sont présentés par zones géographiques, France et International qui comprend : Belgique, Espagne, Italie, Suisse, Autriche et Allemagne (cf § 3.19).

1.28 Croissance organique

Le Groupe communique régulièrement sur le taux de croissance organique de son chiffre d'affaires.

La croissance organique du chiffre d'affaires du Groupe intègre :

- la variation du chiffre d'affaires (N vs N-1) des établissements existants consécutive à l'évolution de leurs taux d'occupation et des prix de journée,
- la variation du chiffre d'affaires (N vs N-1) des établissements restructurés ou dont les capacités ont été augmentées en N ou en N-1,
- le chiffre d'affaires réalisé en N par les établissements créés en N ou en N-1 et la variation du chiffre d'affaires des établissements récemment acquis sur une période équivalente en N à la période de consolidation en N-1.

1.29 Croissance externe

La croissance externe comprend l'acquisition (directement ou indirectement au travers de sociétés) d'établissements en exploitation ou en développement.

2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le chiffre d'affaires réalisé en 2015 est en progression de 22,7% par rapport à celui réalisé en 2014 soit une augmentation de 443 M€.

Le développement du Groupe s'effectue à la fois par croissance organique et par croissance externe.

La croissance organique du chiffre d'affaires s'élève sur l'exercice à + 5,4 % contre + 6,0 % l'exercice précédent.

Au cours de l'année 2015, le Groupe a procédé à l'ouverture d'établissements en France et à l'étranger à l'issue de la réalisation de constructions initiées au cours des exercices antérieurs se répartissant ainsi :

En France :

- neuf établissements situés à Paris 16^e, Andernos les Bains, Loos, Joinville, Saint-Denis-de l'Hôtel, Moulin Neuf, Callas, Saint Raphaël et Cabriès ;

En Belgique :

- cinq établissements situés à Schoten, De Haan, Watermael, Waterloo et Ostende ;

En Allemagne :

- trois établissements situés à Oetigheim, Schweindorf et Moordorf ;

En Autriche :

- deux établissements situés à Hard et Traiskirchen ;

ORPEA a par ailleurs poursuivi en 2015 sa politique de croissance externe par l'acquisition d'établissements en exploitation ou en projet :

- en France :
 - un fonds de commerce situé à Châteauneuf Villevieille ;
 - cinq établissements situés à Remoulins, à Cateau Cambresis, à Orthez, à Longuève et à Carqueiranne ;
- en Belgique : neuf établissements à Ostende, Louvain, Hechteren, Edegem, Vilvoorde, Ardoie, Roeselare, Bruges et Bruxelles ;
- en Italie : un établissement à Verdello, près de Bergame ;
- en Espagne : un établissement à Barcelone ;
- en Autriche : le Groupe SENECURA de cinquante six établissements pour un total de 4 293 lits (dont 3 établissements pour 300 lits en République Tchèque);
- en Allemagne :
 - Le Groupe CELENUS KLINIKEN de quinze établissements pour un total de 2 602 lits ;
 - Le Groupe RESIDENZ GRUPE BREMEN de trente-huit établissements pour un total de 3 006 lits.

ORPEA a également renforcé son réseau d'offre de prestations de services à domicile en France, avec l'acquisition de ADHAP, ainsi que de franchisés de DOMIDOM..

Enfin, le Groupe a procédé ponctuellement à l'acquisition, directement ou au travers de sociétés, d'actifs isolés nécessaires à son développement : droits incorporels et immobiliers d'exploitation.

Sur la base des évaluations provisoires à la juste valeur des actifs acquis, le total des investissements comptabilisés à la date de leur entrée dans le périmètre se résume comme suit :

	Nombre d'établissements	Nombre de lits	Actifs incorporels d'exploitation (en M euros)	Actifs incorporels de concession (en M euros)	Goodwills et incorporels en cours d'affectation (en M euros)	Ensembles immobiliers (en M euros)
France	6	342	25		18	2
Etranger	120	11 108	152	0	127	271
<i>Allemagne</i>	53	5 608			126	5
<i>Autriche & Rép. Tchèque</i>	56	4 293	108			187
<i>Belgique</i>	9	957	36		0	52
<i>Espagne</i>	1	150	4			12
<i>Italie</i>	1	100	4			15
<i>Suisse</i>						
Total	126	11 450	177	0	145	273

Le montant des impôts différés passifs reconnus sur ces acquisitions s'élève à environ 58 M€.

En 2014, le total des investissements comptabilisés à la date de leur entrée dans le périmètre s'établissait comme suit :

	Nombre d'établissements	Nombre de lits	Actifs incorporels d'exploitation (en M euros)	Actifs incorporels de concession (en M euros)	Goodwills et incorporels en cours d'affectation (en M euros)	Ensembles immobiliers (en M euros)
France	17	1 221	78		37	10
Etranger	87	8 825	101	0	242	41
<i>Allemagne</i>	61	5 963			194	0
<i>Belgique</i>	1	108	4			9
<i>Espagne</i>	4	660	13			32
<i>Italie</i>						
<i>Suisse</i>	21	2 094	84		48	
Total	104	10 046	179	0	279	51

3. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES

3.1 *Goodwill*

Les principaux mouvements de la période entre l'ouverture et la clôture s'analysent comme suit :

	France	International	Total
Goodwills nets à l'ouverture	341 376	335 895	677 270
Regroupements d'entreprises	18 489	126 685	145 174
Ajustements des goodwill antérieurs et sorties de périmètre	-532	10 705	10 173
Ecart de conversion	0	8 915	8 915
Goodwills nets à la clôture	359 334	482 199	841 532

Les regroupements d'entreprises comprennent notamment l'affectation provisoire du goodwill du périmètre allemand pour un montant de 126 M€.

Les groupes d'UGT présentant des Goodwills significatifs sont les suivants :

	31-déc-15	31-déc-14
Sous-groupe MEDITER MIEUX VIVRE acquis en 2010	87 652	87 652
Sous-groupe SENEVITA	60 245	48 465
Périmètre allemand	332 998	193 636
Autres	360 637	347 517
Goodwills nets à la clôture	841 532	677 270

Aucun autre groupe d'UGT ne représente plus de 5% du total des Goodwills à la fin de l'exercice.

3.2 *Immobilisations incorporelles*

Les postes d'immobilisations incorporelles bruts et les amortissements cumulés correspondant sont les suivants :

	31/12/2015			31/12/2014		
	Brut	Amort. Prov	Net	Brut	Amort. Prov	Net
Autorisations d'exploitation	1 786 449	4 386	1 782 064	1 579 272	4 145	1 575 127
Acomptes et avances	2 235		2 235	6 161		6 161
Autres Immo. incorporelles	61 761	21 452	40 309	53 445	15 608	37 837
Immo. incorp. détenues en vue de la vente	-73 391		-73 391	-75 546		-75 546
Total	1 777 054	25 837	1 751 217	1 563 332	19 753	1 543 579

Au 31 décembre 2015, le poste « Autorisations d'exploitation » comptabilise les actifs incorporels d'exploitation non amortissables des sites situés en France, en Belgique, en Italie, en Espagne, en Suisse et en Autriche.

Les immobilisations incorporelles détenues en vue de la vente correspondent à des autorisations d'exploitation d'établissements dont la cession est programmée dans les douze mois.

Les groupes d'UGT présentant des montants d'autorisations d'exploitation significatifs sont les suivants :

	31-déc-15	31-déc-14
Sous-groupe MEDITER MIEUX VIVRE acquis en 2010	195 840	195 674
Sous-groupe SENEVITA	98 050	84 232
Sous-groupe SENECURA	109 689	
Autres	1 378 485	1 295 221
Autorisations d'exploitation nettes à la clôture	1 782 064	1 575 127

Aucun autre groupe d'UGT ne représente plus de 5% du total du poste « Autorisations d'exploitation » à la fin de l'exercice.

Les amortissements des autres immobilisations incorporelles sont comptabilisés en « Amortissements et provisions » au compte de résultat.

Les pertes de valeur sont comptabilisées en « Autres charges opérationnelles non courantes ».

La variation des immobilisations incorporelles par catégorie d'immobilisation s'analyse de la façon suivante (en valeur nette) :

	Autorisations d'exploitation	Avances et acomptes	Autres	Immo incorp détenues en vue de la vente	Total
Au 31 décembre 2013	1 387 760	6 801	45 152	0	1 439 714
Augmentation	11 147	2 758	1 589		15 494
Diminution	(11 186)	(500)	940		(10 746)
Amortissements et provisions			(2 829)		(2 829)
Reclassements et autres	8 051	(2 898)	(7 764)	(75 546)	(78 157)
Variations de périmètre	179 354		749		180 103
Au 31 décembre 2014	1 575 127	6 161	37 837	(75 546)	1 543 579
Augmentation	19 707	3 164	5 252		28 123
Diminution			(24)		(24)
Amortissements et provisions	(240)		(1 737)		(1 977)
Reclassements et autres	10 168	(7 091)	(2 251)	2 155	2 981
Variations de périmètre	177 302		1 231		178 534
Au 31 décembre 2015	1 782 064	2 235	40 309	(73 391)	1 751 217

Les variations de périmètre sont principalement liées à l'acquisition du Groupe SENECURA pour un montant de 108 M€ et des acquisitions d'établissements individuelles en Belgique (36 M€) et en France (25 M€).

Les avances et acomptes comptabilisés en immobilisations incorporelles correspondent essentiellement aux avances et acomptes versés dans le cadre d'acquisition d'exploitations sous protocole.

Les « Autres immobilisations incorporelles » comprennent à hauteur de 28,4 M€ des actifs incorporels de concession acquis en Espagne en 2012.

3.3 Tests de dépréciation périodiques

Conformément à IAS 36, des tests de dépréciation ont été effectués en fin d'exercice 2015 sur les unités génératrices de trésorerie incluant les goodwill, les immobilisations incorporelles non amortissables et les immobilisations corporelles (cf note 1.9). Ils n'ont pas révélé de perte de valeur à comptabiliser.

La durée d'utilité retenue dans les plans d'affaires est de 5 ans et les principales hypothèses opérationnelles et de taux utilisées au 4^{ème} trimestre 2015 ont été les suivantes :

- taux de croissance à l'infini : 1,5 % ;
- taux d'actualisation : 7,5 % ;
- taux d'investissement en maintien de l'actif : 2,5 % du chiffre d'affaires.

Certaines unités génératrices de trésorerie peuvent être sensibles à une hausse hypothétique d'un des trois taux mentionnés ci-dessus.

Une variation hypothétique de 100 points de base de l'un des taux n'entraînerait pas la constatation d'une dépréciation au titre d'une perte de valeur.

3.4 Immobilisations corporelles

3.4.1 Variation des immobilisations corporelles et immobilisations en cours de construction

Les postes d'immobilisations corporelles brutes, incluant les immobilisations en cours de construction, et les amortissements cumulés correspondant sont les suivants :

	31/12/2015			31/12/2014		
	Brut	Amort. Prov	Net	Brut	Amort. Prov	Net
Terrains	953 576	2 829	950 747	798 992	2 831	796 161
Constructions	2 354 854	429 325	1 925 529	1 754 242	359 487	1 394 755
Installations Techniques	311 867	185 398	126 469	240 889	153 784	87 105
Immobilisations en cours de construction	437 552	1 251	436 301	585 783	1 251	584 532
Autres Immo. Corporelles	247 850	115 173	132 677	123 457	79 029	44 428
Immo. corp. détenues en vue de la vente	-126 609		-126 609	-124 454		-124 454
Total	4 179 090	733 976	3 445 115	3 378 910	596 382	2 782 528

Les amortissements sont comptabilisés en « Amortissements et provisions » au compte de résultat.

Les pertes de valeur sont, le cas échéant comptabilisées en « Autres charges opérationnelles non courantes ».

La variation de la valeur nette des immobilisations s'analyse comme suit :

	Terrains	Constructions	Installations techniques	Immo. en cours de construction	Autres	Immo corp détenues en vue de la vente	Total
Au 31 décembre 2013	757 351	1 337 187	67 661	568 942	40 714	(210 014)	2 561 842
Acquisitions	8 858	29 036	35 291	290 011	3 022		366 218
Variation de valeur	35 637						35 637
Cessions et sorties	(29 509)	(62 767)	(596)	(166 030)	(597)		(259 499)
Amortissements & provisions		(44 906)	(23 549)		(6 779)		(75 234)
Reclassements et autres	18 770	89 882	(4 398)	(108 761)	3 891	85 560	84 943
Variations de périmètre	5 055	46 323	12 697	370	4 177		68 622
Au 31 décembre 2014	796 161	1 394 755	87 105	584 532	44 428	(124 454)	2 782 528
Acquisitions	40 583	206 630	62 008	184 596	81 726		575 543
Variation de valeur	18 000						18 000
Cessions et sorties	(7 555)	(29 808)	206	(89 616)	(548)		(127 321)
Amortissements & provisions	(3)	(64 082)	(29 614)		(9 639)		(103 338)
Reclassements et autres	71 839	224 701	(12 472)	(290 909)	11 100	(2 155)	2 104
Variations de périmètre	31 723	193 333	19 236	47 698	5 609		297 599
Au 31 décembre 2015	950 747	1 925 529	126 469	436 301	132 677	(126 609)	3 445 115

Les principales variations de l'exercice 2015 comprennent :

- les investissements nécessaires à l'exploitation courante des établissements, les investissements dans de nouveaux immeubles ou extensions, les ensembles immobiliers en cours de construction ainsi que les actifs corporels acquis sur l'exercice dans le cadre des regroupements d'entreprises (dont SENECURA pour 187 M€) ;
- les cessions d'ensembles immobiliers en France et en Belgique.

3.4.2 Comptabilisation à la valeur réévaluée des ensembles immobiliers exploités

L'incidence de la valorisation selon IAS 16 des ensembles immobiliers exploités se présente comme suit :

Incidence de la valorisation IAS16			
	31-déc-15	31-déc-14	Variation
Ecart de réévaluation brut	459 953	441 953	18 000
Amortissements	-17 439	-15 423	-2 016
Ecart de réévaluation net	442 514	426 530	15 984

L'écart de réévaluation brut des ensembles immobiliers s'élève à 460 M€ au 31 décembre 2015 contre 442 M€ fin 2014.

La variation provient des réévaluations de l'exercice pour un montant de 18 M€.

La variation des amortissements provient des amortissements complémentaires relatifs à la réévaluation des constructions à hauteur de 2,0 M€.

L'impôt corrélatif à la comptabilisation de la réévaluation, calculé au taux de droit commun, s'élève à 160,2 M€.

Les valorisations moyennes des ensembles immobiliers réévalués en France se résument comme suit :

Prix (en €) au m ² SHON	31-déc-15	31-déc-14
Paris	6 105	5 879
Banlieue parisienne proche et cotée	4 237	4 101
Région parisienne ou grandes villes de province	2 900	2 829
Autres	1 985	1 956

3.4.3 Locations – financement

Les immobilisations corporelles financées par location-financement comprennent les immobilisations suivantes pour leur valeur brute :

	31-déc-15	31-déc-14
Terrains	204 285	176 558
Constructions	822 958	620 478
Immobilisations en location-financement	1 027 243	797 036

Les locations-financements sont exclusivement constituées de contrats de crédit-bail.

L'échéancier des paiements minimaux au titre des contrats de location-financement est présenté au § 3.23.

3.4.4 Locations simples

La charge locative s'analyse comme suit :

	31-déc-15	31-déc-14
Loyers	252 039	187 691
Total charge locative	252 039	187 691

Les locations-simples sont constituées de baux renouvelables à loyers fixes révisables en fonction majoritairement de taux fixes, du coût de la construction ou du taux de revalorisation des pensions des personnes âgées.

La charge locative représente 252 M€ contre 188 M€ en 2014.

Cette progression résulte pour les trois quarts des acquisitions en Suisse et en Allemagne où les immeubles exploités sont quasi exclusivement en location, ainsi qu'en Autriche pour partie.

A périmètre constant, la revalorisation des loyers reste limitée à + 1,1 %.

L'échéancier des paiements minimaux au titre des contrats de location simple est présenté au § 3.23.

3.5 Participations dans les entreprises associées et coentreprises

Au 31 décembre 2015, les participations dans les entreprises associées et coentreprises se présentent comme suit :

Entreprises associées et coentreprises	Pourcentage de détention au 31 décembre 2015	Valeur comptable des participations (en K€)
PCM (Six établissements de soins)	45,0%	20 604
COFINEA (Société immobilière)	49,0%	5 011
IDS (Société immobilière)	49,9%	13 210
Autres	de 25% à 49,9%	9 539
Total		48 364
Résultat mis en équivalence au titre des exercices précédents		6 391
Résultat mis en équivalence au titre de l'exercice		3 429
Participation dans les entreprises associées et coentreprises		58 184

Eu égard au montant des investissements individuels, des flux financiers existants avec ces sociétés et de la stratégie globale du Groupe ORPEA en France et à l'étranger, la direction du Groupe estime que ces participations ne sont pas individuellement significatives.

Au 31 décembre 2015, les principaux agrégats relatifs aux entreprises associées et coentreprises, présentés en fonction de la quote-part de détention, se décomposent comme suit :

	(en K€)
Actifs non courants	167 666
Actifs courants	36 797
Capitaux propres	32 704
Passifs non courants	107 800
Passifs courants	60 503
Chiffre d'affaires	43 444
Résultat mis en équivalence	3 429
Autres éléments du résultat global	235
Résultat global net	3 664

3.6 Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants sont détaillés ci-dessous :

	31-déc-15	31-déc-14
	Net	Net
Titres non consolidés	13 752	22 094
Prêts	16 206	15 338
Dépôts et cautionnements	6 976	8 795
Total	36 934	46 228

Les titres non consolidés sont constitués par des participations dans des sociétés qui n'ont pas eu d'activité significative en rapport avec celle du Groupe et par des participations mutualistes bancaires.

Les « Prêts » sont principalement constitués des prêts en cours au titre de l'effort construction au niveau des filiales françaises.

Le poste « Dépôts et cautionnements » comprend les dépôts et cautionnements de toute nature que le Groupe peut être amené à verser dans l'exercice de son exploitation.

3.7 Créances clients et comptes rattachés

	31-déc-15	31-déc-14
Créances clients	127 409	104 558
Total	127 409	104 558

De par la nature de l'activité, l'ensemble des créances clients est payable dans le délai d'un mois en France.

En décembre 2015, le Groupe a cédé des créances pour un montant total de 57 M€. Ces créances ont été décomptabilisées à hauteur du montant financé, soit 51 M€. Le reliquat (5) M€ constituant un dépôt de rétention, reste comptabilisé à l'actif du bilan.

A fin 2014, les créances cédées étaient décomptabilisées pour un montant de 53 M€.

3.8 Autres créances et comptes de régularisation

	31-déc-15	31-déc-14
Créances liées au développement	85 179	59 051
Créances sur cessions immobilières	25 102	32 034
Créances de TVA	31 203	32 227
Avances et acomptes versés sur commandes	6 742	4 912
Comptes courants (associés et parties liées)	121 021	34 752
Débiteurs divers	46 374	35 089
Fournisseurs débiteurs	12 202	13 353
Charges constatées d'avance d'exploitation	19 720	12 605
Total	347 542	224 024

Les créances liées au développement sont principalement constituées par les montants versés dans le cadre des acquisitions de sociétés, d'autorisations d'exploitation de lits de cliniques ou de maisons de retraite ou lors de la construction d'ensembles immobiliers.

Les constructions immobilières accompagnant le développement du Groupe expliquent principalement le montant des créances de TVA.

3.9 Actifs détenus en vue de la vente

Les actifs disponibles à la vente sont constitués à hauteur de 127 M€ d'ensembles immobiliers que le Groupe a décidé de céder, en bloc ou par lots, à des investisseurs pour ensuite les prendre à bail dans le cadre de locations simples et à hauteur de 73 M€ d'autorisations d'exploitation.

3.10 Capitaux propres

3.10.1 Capital social

	31-déc.-15	31-déc.-14
Nombre total d'actions	60 273 691	55 567 893
Nombre d'actions émises	60 273 691	55 567 893
Valeur nominale en € de l'action	1,25	1,25
Capital social en euros	75 342 114	69 459 866
Actions de la société détenues par le groupe	11 442	19 500

Depuis le 31 décembre 2013, les augmentations de capital et les options de souscription d'actions ont fait évoluer le capital et les primes comme suit :

(en milliers d'euros)	Nombre cumulé d'actions	Montant du capital	Réserves liées au capital
Capital au 31/12/2013	55 476 991	69 346	473 042
Reclassement			
Exercice BSAAR	89 419	112	3 079
Exercice OCEANE	1 483	2	
Augmentation de capital			
Capital au 31/12/2014	55 567 893	69 460	476 121
Affectation du résultat			(35 000)
Exercice BSAAR	169 210	212	5 828
Exercice OCEANE	4 536 588	5 671	173 226
Augmentation de capital			
Capital au 31/12/2015	60 273 691	75 342	620 175

3.10.2 Résultat par action

Calcul du nombre moyen pondéré d'actions détenues :

	31-déc-15		31-déc-14	
	de base	dilué	de base	dilué
Actions ordinaires	55 567 893	59 759 947	55 476 991	55 498 945
Actions d'autocontrôle	(15 471)		(15 686)	
BSAAR	93 523	31 310	36 664	100 012
OCEANE	4 114 002	422 586	976	4 565 519
Nombre moyen pondéré d'actions	59 759 947	60 213 843	55 498 945	60 164 476

Résultat net par action :

(en euros)	31-déc-15		31-déc-14	
	de base	dilué	de base	dilué
Résultat net - part du groupe	2,12	2,12	2,18	2,08

3.10.3 Bons de souscription d'actions (BSAAR)

Le 17 août 2009, la société ORPEA a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire sous forme d'OBSAAR. Cette opération a conduit à créer 1 190 787 bons de souscriptions. Ces bons étaient exerçables du 14 août 2011 au 14 août 2015 inclus et pouvaient permettre de souscrire à 1,062 actions ORPEA pour un prix d'exercice de 37,90 €.

Au cours de l'exercice 2013, 917 041 BSAAR ont été rachetés puis annulés par la société ORPEA dans le cadre de l'Offre Publique d'Achat initiée par la société et ayant reçu de l'AMF le visa n°13-459 en date du 17 septembre 2013.

84 460 BSAAR ont été exercés en 2014, 159 308 BSAAR ont été exercés au cours de l'exercice 2015 et 2 248 ont été radiés à l'échéance.

3.10.4 OCEANE

La société ORPEA a procédé au cours du second semestre 2010 à l'émission de 4 069 635 obligations à option de conversion et / ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE).

La conversion de l'OCEANE a été réalisée le 4 février 2015, conduisant à l'émission de 4 536 588 actions nouvelles, soit une augmentation du capital de 5,7 M€ et 173,2 M€ de prime d'émission.

3.10.5 ORNANE

La société ORPEA a procédé au cours du second semestre 2013 à l'émission de 4 260 631 obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (ORNANE).

En 2015, 2 ORNANE ont été exercées mais n'ont pas conduit à la création de nouvelles actions, les deux actions livrées ayant été prélevées sur les actions d'autocontrôle.

3.10.6 Actions propres

L'Assemblée Générale a autorisé un programme de rachat d'actions.

Ce programme a diverses finalités : il est destiné à permettre à la société notamment d'assurer la liquidité et d'animer le marché, d'optimiser sa gestion des capitaux propres et d'attribuer des actions aux salariés notamment par voie d'attribution d'actions gratuites.

Au 31 décembre 2015, le Groupe détenait 11 442 actions propres.

3.10.7 Dividendes

L'Assemblée Générale du 23 juin 2015 a approuvé le versement d'un dividende au titre de l'exercice 2014 d'un montant unitaire de 0,80 euros par action soit un total de 44 454 314 euros versés fin juillet 2015.

3.11 Provisions

Les provisions se détaillent comme suit :

(en milliers d'euros)	31-déc-14	Variations de périmètre et autres	Ecart actuariel	Reclassement	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		31-déc-15
						Provisions utilisées	Provisions non utilisées	
Prov risques et charges	52 799	4 035		(2 865)	15 443	(3 353)	(2 333)	63 724
Prov restructuration	17 023	38 888		1 192	0	(11 222)	(120)	45 760
Total	69 821	42 922		(1 674)	15 443	(14 575)	(2 453)	109 484
Prov ind et engag retraite	46 136	5 794	(4 027)	2 009	1 824	(521)		51 215

Les variations au titre des provisions proviennent principalement des variations de périmètre et notamment de l'acquisition des pôles autrichien et allemand ainsi que du risque inhérent à une différence d'appréciation entre la société ORPEA et l'administration fiscale dans l'application des règles de calcul du prorata de TVA à hauteur de 6,4 M€ (au 31 décembre 2015, la provision à ce titre s'élève à 27 M€ et aucune reprise n'a été constatée au regard des versements effectués en 2015 auprès de l'administration pour 22,5 M€, ORPEA contestant le redressement qui lui a été notifié et mis en recouvrement).

Les sociétés ORPEA et CLINEA ainsi que certaines filiales du Groupe font l'objet de contrôles fiscaux. La majeure partie des redressements notifiés par l'administration fiscale est contestée par ces sociétés, aucune provision n'est alors constituée au titre de ces redressements. Les redressements non contestés sont comptabilisés sur l'exercice.

La part des provisions à moins d'un an, d'un total de 23,2 M€, comprend, à fin 2015, les provisions pour litiges sociaux pour 16,2 M€ ainsi que les provisions pour restructuration pour 7,0 M€.

La provision pour engagements de retraite se détaille comme suit :

(en milliers d'euros)	31-déc-15	31-déc-14
France	23 480	31 286
Etranger	27 736	14 851
Totaux	51 215	46 136

L'évolution de la situation financière des engagements de retraite France et assimilés se détaille comme suit :

(en milliers d'euros)	31-déc-15				31-déc-14			
	Valeur actuelle de l'obligation	Provision au bilan	Résultat	Capitaux propres	Valeur actuelle de l'obligation	Provision au bilan	Résultat	Capitaux propres
Ouverture	31 286	(31 286)			29 742	(29 742)		
Coût des services courants	2 547	(2 547)	(2 547)		1 966	(1 966)	(1 966)	
Charge d'intérêt (désactualisation)	613	(613)	(613)		892	(892)	(892)	
Rendement attendu des actifs								
Cotisations de l'employeur								
Ecart actuariels	(9 606)	9 606		9 606	(1 669)	1 669		1 669
Prestations de retraite payées	(1 948)	1 948			(1 643)	1 643		
Variations de périmètre	589	(589)			1 998	(1 998)		
Clôture	23 480	(23 480)	(3 160)	9 606	31 286	(31 286)	(2 858)	1 669

L'évolution de la situation financière des engagements de retraite Etranger et assimilés se détaille comme suit :

(en milliers d'euros)	31-déc-15				31-déc-14			
	Valeur actuelle de l'obligation (*)	Provision au bilan	Résultat	Capitaux propres	Valeur actuelle de l'obligation (*)	Provision au bilan	Résultat	Capitaux propres
Ouverture	14 851	(14 851)			4 256	(4 256)		
Coût des services courants	1 287	(1 287)	(1 287)		1 556	(1 556)	(1 556)	
Charge d'intérêt (désactualisation)	261	(261)	(261)		994	(994)	(994)	
Rendement attendu des actifs	(137)	137	137		(715)	715	715	
Cotisations de l'employeur	(629)	629	629		(1 544)	1 544	1 544	
Ecart actuariels	5 579	(5 579)		(5 579)	3 194	(3 194)		(3 194)
Coût des services passés	(189)	189	189		(222)	222	222	
Variations de périmètre	5 206	(5 206)			7 331	(7 331)		
Autres (écart de conversion)	1 507	(1 507)						
Clôture	27 736	(27 736)	(593)	(5 579)	14 851	(14 851)	(69)	(3 194)

(*) net des fonds de couverture

Les principales hypothèses actuarielles au 31 décembre 2015 sont les suivantes :

	31-déc-15		31-déc-14	
	France	Etranger	France	Etranger
Taux d'actualisation	1,96%	entre 0,85% et 1,20%	1,50%	entre 1% et 1,20%
Taux de revalorisation annuelle des salaires en tenant compte de l'inflation	2,50%	entre 1,25% et 1,75%	2,50%	entre 1,25% et 1,75%
Taux de rendement attendu des actifs de couverture	NA	entre 1% et 1,20%	NA	entre 1% et 1,20%
Age de départ en retraite	65 ans	65 ans	65 ans	65 ans
Taux de charges sociales	taux moyen réel		taux moyen réel	

Les écarts actuariels constatés sur l'exercice en contrepartie des capitaux propres résultent d'ajustements liés à l'expérience, notamment pour ce qui concerne les hypothèses de rotation des collaborateurs. Pour la France, en 2015, les écarts actuariels proviennent principalement du changement des hypothèses de rotation (7 593 K€) et du taux d'actualisation (1 761 K€).

Au 31 décembre 2015, la sensibilité de l'engagement de retraite France à une variation de + 0,5% du taux d'actualisation est de 1 754 K€.

3.12 *Dettes financières et trésorerie*

L'endettement financier net d'ORPEA se décompose de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Net 31 décembre 2015	Net 31 décembre 2014
Emprunts obligataires	704 089	865 362
Emprunts et dettes long terme / établissements de crédit	234 914	263 647
Dettes correspondant à des contrats de location financement	789 162	585 278
Prêts relais	557 978	584 291
Emprunts et dettes financières diverses	1 447 064	702 116
Total dettes financières brutes (*)	3 733 207	3 000 694
Trésorerie	(491 824)	(462 287)
Equivalents de trésorerie	(27 101)	(159 619)
Total dettes financières nettes (*)	3 214 282	2 378 788

(*) Dont dette associée à des actifs détenus en vue de la vente

Les variations des dettes financières au cours de l'exercice 2015 se présentent ainsi :

(en milliers d'euros)	31-déc-14	Augmentation	Diminution	Variations de périmètre	31-déc-15
Emprunts obligataires	865 362	83 885	(245 158)		704 089
Emprunts et dettes long terme / établissements de crédit	263 647	44 554	(73 287)		234 914
Dettes correspondant à des contrats de location financement	585 278	182 821	(81 036)	102 099	789 162
Prêts relais	584 291	435 560	(461 873)		557 978
Emprunts et dettes financières diverses	702 116	820 120	(168 039)	92 867	1 447 064
Total des dettes financières brutes (*)	3 000 694	1 566 940	(1 029 393)	194 966	3 733 207
Trésorerie et équivalents	(621 906)	102 981			(518 925)
Total des dettes financières nettes (*)	2 378 788	1 669 921	(1 029 393)	194 966	3 214 282
Dette associée à des actifs détenus en vue de la vente	(200 000)				(200 000)
Dettes financières nettes hors dette associée à des actifs détenus en vue de la vente	2 178 788	1 669 921	(1 029 393)	194 966	3 014 282

(*) dont dette associée à des actifs détenus en vue de la vente.

La répartition par échéance de la dette nette de la trésorerie positive se présente ainsi :

	31-déc-15	Moins d'un an (*)	Plus d'un an et moins de cinq ans	Cinq ans et plus
Emprunts obligataires	704 089	(1 239)	548 733	156 595
Emprunts et dettes long terme / établissements de crédit	234 914	37 917	172 375	24 622
Dettes correspondant à des contrats de location financement	789 162	117 593	338 076	333 493
Prêts relais	557 978	179 310	376 741	1 927
Emprunts et dettes financières diverses	1 447 064	180 637	861 258	405 169
Total des dettes financières brutes (*)	3 733 207	514 218	2 297 183	921 805
Trésorerie et équivalents	(518 925)			
Total des dettes financières nettes (*)	3 214 282	514 218	2 297 183	921 805

(*) dont dette associée à des actifs détenus en vue de la vente.

Le détail des échéances à plus d'un an et moins de cinq ans se présente ainsi :

	Plus d'un an et moins de cinq ans	2 017	2 018	2 019	2 020
Emprunts obligataires	548 733	(1 246)	138 876	180 447	230 656
Emprunts et dettes long terme / établissements de crédit	172 375	100 078	49 666	17 844	4 787
Dettes correspondant à des contrats de location financement	338 076	116 289	84 058	77 858	59 871
Prêts relais	376 741	283 685	56 349	26 433	10 274
Emprunts et dettes financières diverses	861 258	169 343	148 591	247 856	295 468
Total des dettes financières brutes par année	2 297 183	668 149	477 540	550 438	601 056

Politique de financement du Groupe

Le financement des activités du Groupe est organisé autour de trois axes :

- Financement des ensembles immobiliers en exploitation par crédit-bail immobilier, leasing ou prêt bancaire amortissables d'une durée généralement de 12 ans ;
- Financement de l'acquisition d'établissements en exploitation, d'autorisations d'exploiter, etc..., principalement par prêt bancaire amortissable majoritairement sur 5 ou 7 ans ;
- Financement des ensembles immobiliers récemment acquis ou en cours de restructuration ou de construction par prêt relais immobilier.
Les prêts relais immobiliers sont constitués de lignes de financement dédiées à un projet ainsi que de lignes globales de concours bancaires. Ces ensembles immobiliers sont destinés à être cédés à des tiers ou à être conservés par le Groupe ; dans ce cas ils font l'objet d'un financement ultérieur généralement au moyen de contrats de location financement.

La politique de développement du Groupe conduit à mettre en place de nouvelles lignes de financements bancaires et à procéder à la cession d'ensembles immobiliers auprès d'investisseurs.

Covenants bancaires

Un certain nombre d'emprunts souscrits par le Groupe, autres que les locations-financement immobilières est conditionnée depuis le 31 décembre 2006 par des engagements définis contractuellement en fonction des rapports:

$$R1 = \frac{\text{dette financière nette consolidée (hors dette immobilière)}}{\text{EBE consolidé} - 6 \% \text{ dette immobilière}}$$

et

$$R2 = \frac{\text{dette financière nette consolidée}}{\text{Fonds propres} + \text{quasi fonds propres (ie impôts différés passifs liés à la valorisation des incorporels d'exploitation en IFRS dans les comptes consolidés)}}$$

Au 31 décembre 2015, ces deux ratios s'élèvent respectivement à 2,9 et 1,4 dans les limites imposées qui sont principalement, au 31 décembre 2015, de 5,5 pour R1 et de 2,0 pour R2.

Emprunts obligataires

OBSAAR : La société ORPEA a procédé au cours du second semestre 2009 à l'émission d'un emprunt obligataire sous forme d'OBSAAR d'un montant nominal de 217 M€ et d'un montant net en IFRS de 209 M€. Les BSAAR attachés aux obligations ont été valorisés à leur juste valeur et comptabilisé en capitaux propres pour 3 M€.

Cet emprunt a été amorti en 2012 comme il le sera en 2013 à hauteur de 20 % du nominal l'an et en 2014 et 2015 à hauteur de 30 % l'an. Le taux de rémunération à l'émission est EURIBOR 3 mois + 137 points de base hors frais. Les conditions et modalités de cet emprunt obligataire sont détaillées dans la note d'opération ayant obtenu le visa de l'AMF n°09-225 en date du 15 juillet 2009.

A son échéance, le 14 août 2015 cet emprunt a été intégralement remboursé.

OCEANE : La société ORPEA a procédé au cours du second semestre 2010 à l'émission de 4 069 635 obligations à option de conversion et / ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) au prix unitaire de 44,23 €, pour un montant nominal total de 180 M€ et d'un montant net en IFRS de 173 M€. L'option de conversion a été comptabilisée en capitaux propres pour 3 M€.

La conversion de l'OCEANE, dont les conditions étaient remplies à compter du 22 décembre 2014, a été réalisée le 4 février 2015.

ORNANE : Le 9 juillet 2013, ORPEA a procédé au lancement d'un emprunt sous forme d'Obligations à option de Remboursement en Numéraire et/ou en Actions Nouvelles et/ou Existantes (ORNANE) ayant pour date de jouissance le 17 juillet 2013 et pour échéance le 1er janvier 2020. Les conditions et modalités de cet emprunt obligataire sont détaillées dans la note d'opération ayant obtenu le visa de l'AMF n°13-338 en date du 9 juillet 2013.

Le montant nominal de l'emprunt s'élève à 198 millions d'euros, soit 4 260 631 obligations d'une valeur nominale unitaire de 46,56 euros.

Les obligations portent intérêt au taux fixe de 1,75 % l'an sur toute la durée de l'emprunt, payable semestriellement à terme échu.

Le contrat d'Ornane offre aux obligataires la possibilité d'obtenir la conversion de leurs obligations en numéraire ou en actions nouvelles, selon les conditions énumérées dans la note d'opération, à compter de la date d'émission et jusqu'au 18^{ème} jour de bourse (exclu) précédant le 1^{er} janvier. Toutefois, ORPEA peut exercer un droit de remboursement anticipé si le cours de l'action excède de 130 % de la valeur nominale de l'obligation, mais uniquement à compter du 1^{er} février 2017.

Le droit d'attribution constitue un dérivé selon la norme IAS 39 dont la variation de la juste valeur doit être comptabilisée au compte de résultat.

En effet, ORPEA bénéficie d'une option d'achat sur ses propres titres en cas de dépassement du seuil de 130% du cours de référence, mais sur une période d'exercice plus limitée et l'obligataire, bénéficiant en cas de remboursement anticipé à l'initiative d'ORPEA d'un droit d'exercice, est titulaire d'une option d'achat croisée lui permettant de sécuriser son gain.

Le contrat prévoit également des mécanismes classiques anti-dilution en cas d'augmentation de capital, de distributions de réserves (y compris des résultats des périodes 2012-2018), etc...

Autres emprunts obligataires :

Le Groupe ORPEA a procédé au cours de l'année 2012 à l'émission de trois emprunts obligataires sur le marché Euro PP avec émission de :

- 1 930 obligations réalisée en deux tranches (note d'opération ayant obtenu le visa de l'AMF n°12-580 en date du 28 novembre 2012) :
 - Tranche A : pour un montant de 65 M€, soit 650 obligations au prix unitaire de 100 000 €. Cet emprunt est remboursable in fine au 10 janvier 2018 ;
 - Tranche B : pour un montant de 128 M€, soit 1 280 obligations au prix unitaire de 100 000€. Cet emprunt est remboursable in fine au 30 mai 2019.
- 200 obligations au prix unitaire de 100 000 €, pour un montant total de 20 M€ (note d'opération ayant obtenu le visa de l'AMF n°12-579 en date du 28 novembre 2012). Cet emprunt est remboursable in fine au 30 novembre 2018.

- 900 obligations au prix unitaire de 100 000 €, pour un montant total de 90 M€. Cet emprunt est remboursable in fine au 4 décembre 2026.

Le Groupe ORPEA a procédé au cours de l'année 2013 à l'émission de trois nouveaux emprunts obligataires avec émission de :

- 330 obligations au prix unitaire de 100 000 €, pour un montant total de 33 M€ (note d'opération ayant obtenu le visa de l'AMF n°13-152 en date du 10 avril 2013). Cet emprunt est remboursable in fine au 30 mai 2019.
- 200 obligations au prix unitaire de 100 000€, pour un montant total de 20 M€ (note d'opération ayant obtenu le visa de l'AMF n°13-357 en date du 11 juillet 2013). Cet emprunt est remboursable in fine au 30 novembre 2019.
- en Belgique, 750 obligations au prix unitaire de 100 000€, pour un montant de 75 M€. Cet emprunt est remboursable in fine en deux tranches en 2018 et en 2020.

Le Groupe ORPEA a procédé au cours de l'année 2015 à l'émission de trois nouveaux emprunts obligataires avec émission de :

- 200 obligations au prix unitaire de 100 000 €, pour un montant total de 20 M€ (note d'opération ayant obtenu le visa de l'AMF n°15-635). Cet emprunt est remboursable in fine au 22 décembre 2022.
- 60 obligations au prix unitaire de 100 000 €, pour un montant total de 6 M€ (note d'opération ayant obtenu le visa de l'AMF n°15-635). Cet emprunt est remboursable in fine au 22 décembre 2025.
- en Belgique, 500 obligations au prix unitaire de 100 000€, pour un montant de 50 M€. Cet emprunt est remboursable in fine en 2022.

Par ailleurs, en 2014, le Groupe a également procédé à l'émission d'un emprunt de type *Schuldscheindarlehen* pour un montant de 203 M€ et d'un emprunt obligataire sur le marché Euro PP avec émission de 520 obligations au prix unitaire de 100 000 € (note d'opération ayant obtenu le visa de l'AMF n°14-443 en date du 29 juillet 2014). Cet emprunt est remboursable in fine au 31 juillet 2021.

En juillet 2015, le Groupe a émis de nouveaux emprunts de type *Schuldscheindarlehen* pour un montant de 350 M€.

Trésorerie

A fin 2015, la trésorerie positive du Groupe est composée de 27 101 K€ de placements courts termes de type comptes à terme non spéculatifs auprès d'établissements de premier rang et de 491 824 K€ de soldes bancaires créditeurs.

3.13 Variation de la juste valeur du droit d'attribution d'actions de l'ORNANE

La variation de la juste valeur du droit d'attribution d'actions de l'ORNANE depuis l'initiation évolue comme suit :

	(en K€)
Variation sur 2013	4 893
Variation sur 2014	25 100
Variation sur 2015	43 000
Variation totale depuis l'initiation	72 993

Au 31 décembre 2015, la variation de juste valeur comptabilisée en résultat financier s'élève à 43 M€. Sur la base des données au 31 décembre 2015, une variation de +/- 10% du cours du titre ORPEA induirait une variation de la valorisation de l'option de +/- 7 M€ qui affecterait le compte de résultat.

Si l'option venait à être exercée, en cas de franchissement du strike, elle donnerait lieu à attribution d'actions.

Ces variations n'ont pas d'impact cash.

3.14 Instruments financiers

3.14.1 Risque de taux

Stratégie de gestion du risque de taux :

La structure de la dette financière du Groupe principalement composée de dette domestique à taux variable, l'expose au risque de hausse des taux courts de la zone euro.

La stratégie du Groupe consiste à couvrir le risque de variation de taux d'intérêt sur les trois quarts de la dette financière nette consolidée. A cet effet, le Groupe recourt à des emprunts à taux fixes ou utilise des instruments financiers pour couvrir sa dette à taux variable. Ces instruments financiers prennent la forme de contrats d'échanges de taux dans lesquels la contrepartie reçoit principalement l'Euribor (3 mois) et paye un taux fixe spécifique à chaque contrat et d'options de taux d'intérêts (caps, collars, etc...). Le Groupe met en œuvre une comptabilité de couverture conforme à IAS 39, qualifiant ces opérations de couvertures de flux de trésorerie futurs. Les plus et moins values latentes résultant de la valeur de marché de ces dérivés sont comptabilisées en capitaux propres à la clôture de l'exercice.

La mise en place de produits de couverture pour limiter le risque de taux expose le Groupe à une éventuelle défaillance d'une contrepartie. Le risque de contrepartie est le risque de devoir remplacer une opération de couverture au taux de marché en vigueur à la suite d'un défaut d'une contrepartie. L'analyse menée par le Groupe n'a pas conduit à identifier d'impact matériel de ce risque.

Portefeuille de dérivés de taux :

Au 31 décembre 2015, comme au 31 décembre 2014, le portefeuille de dérivés se compose de contrats d'échanges de taux payeurs à taux fixes, contre Euribor, principalement 3 mois. Ces instruments dérivés ont soit un profil de nominal constant soit un profil amortissable.

A fin 2015, la maturité des dérivés de taux est la suivante :

Echéancier (M€)					
	2016	2017	2018	2019	2020
Notionnel moyen (M€)	1 403	1 396	1 348	1 285	1 211
Taux d'intérêt	1,8%	1,7%	1,6%	1,1%	1,0%

A fin 2014, la maturité des dérivés de taux était la suivante :

Echéancier (M€)					
	2015	2016	2017	2018	2019
Notionnel moyen (M€)	1 372	1 403	1 323	1 198	842
Taux d'intérêt	2,3%	1,8%	1,7%	1,7%	1,3%

Au 31 décembre 2015, la juste valeur accumulée sur des instruments dérivés de couverture, soit (82,5) millions d'euros, a été intégralement comptabilisée en capitaux propres, au titre des couvertures de flux d'intérêt futurs.

En outre, SENECURA porte des instruments dérivés de trading (hors portefeuille de couverture des flux de trésorerie futurs du Groupe) souscrits avant la prise de contrôle par le Groupe ORPEA et dont la valeur à la clôture de l'exercice est de (4,7) M€.

Au 31 décembre 2014, la juste valeur accumulée sur des instruments dérivés de couverture, soit (102,5) millions d'euros, avait été intégralement comptabilisée en capitaux propres, au titre des couvertures de flux d'intérêt futurs.

Analyse de sensibilité de la situation du Groupe à l'évolution des taux :

L'impact d'une hausse et d'une baisse de la courbe des taux de 1% sur le résultat du Groupe provient :

- du montant de la dette à taux variable nette de la trésorerie disponible, au titre de la variation des intérêts ;
- de l'évolution de la juste valeur de ses instruments dérivés.

La juste valeur des instruments dérivés est sensible à l'évolution de la courbe des taux et à l'évolution de la volatilité. Cette dernière est supposée constante dans l'analyse.

Au 31 décembre 2015, le Groupe a une dette nette de 3 214 M€ dont environ 35 % sont nativement à taux fixe, le solde étant à taux variable.

Compte tenu des couvertures mises en place :

- l'effet d'une hausse de la courbe des taux de 1% (100 points de base) augmenterait la charge financière du Groupe (avant impôt et activation des frais financiers) de 3,7 M€ ;
- l'incidence d'une baisse de 0,2 % (20 points de base compte tenu du niveau actuel des taux) diminuerait la charge financière de 0,7 M€.

Variation de l'écart de réévaluation des couvertures de flux de trésorerie futurs :

(en milliers d'euros)	31-déc-15	31-déc-14
Ecart de réévaluation à l'ouverture	(102 490)	(62 466)
Variation de juste valeur de la période en capitaux propres	51 267	(71 641)
Juste valeur constatée en résultat de la période	(31 275)	31 617
Incidence sur le résultat global de la période	19 992	(40 024)
Ecart de réévaluation à la clôture	(82 498)	(102 490)

3.14.2 Valeur des instruments financiers hors dérivés

(en milliers d'euros)	31-déc-15	31-déc-14
Titres de participation	13 752	22 094
Autres actifs financiers non courants	16 206	15 338
Valeurs mobilières de placement	27 101	159 619
Instruments financiers hors dérivés	57 059	197 050

3.15 *Fournisseurs et comptes rattachés*

	31-déc-15	31-déc-14
	Net	Net
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	254 137	234 217
Total	254 137	234 217

3.16 *Dettes fiscales et sociales*

La variation des dettes fiscales et sociales est liée au fort développement du Groupe. Elle est générée par l'augmentation du nombre de salariés ainsi que par l'augmentation de la TVA liée aux opérations de constructions réalisées par le Groupe.

3.17 Autres dettes et comptes de régularisation

	31-déc-15	31-déc-14
	Net	Net
Dettes liées au développement	50 992	83 615
Dépôts de garantie	49 217	43 877
Engagements de travaux sur immeubles cédés	1 323	2 984
Clients créditeurs	1 133	1 339
Autres produits constatés d'avance	19 689	16 974
Instruments dérivés de taux	87 188	102 490
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	17 749	13 336
Comptes courants (associés et parties liées)	10 754	19 224
Divers	35 680	84 978
Total	273 724	368 816

Les dépôts de garantie sont essentiellement constitués des sommes versées par les résidents en début de séjour.

3.18 Dettes associées à des actifs détenus en vue de la vente

Les dettes associées à des actifs en vue de la vente correspondent au financement de ces actifs.

3.19 Information sectorielle

	31-déc-15	31-déc-14
Chiffre d'affaires		
France	1 596 616	1 499 771
Belgique	157 756	164 949
Espagne	63 892	55 620
Italie	45 944	41 612
Suisse	130 057	84 412
Autriche	109 815	
Allemagne	287 524	102 216
Total	2 391 604	1 948 580
Résultat opérationnel courant avant loyers et dotations aux amortissements et provisions		
France	451 203	424 426
Belgique	31 173	35 460
Espagne	15 219	13 175
Italie	5 517	5 415
Suisse	49 113	31 310
Autriche	23 631	
Allemagne	76 592	28 033
Total	652 448	537 819
Actif du bilan		
France	4 921 731	5 133 188
Europe hors France	2 449 593	1 153 000
Total	7 371 324	6 286 187
Passif hors capitaux propres		
France	4 216 797	4 144 521
Europe hors France	1 344 817	643 320
Total	5 561 614	4 787 841

Les montants encourus pour l'acquisition d'actifs sectoriels sont présentés au § 2.

3.20 Autres produits et charges opérationnels non courants

<i>(en milliers d'euros)</i>	31-déc-15	31-déc-14
Produits de cessions immobilières	123 632	244 673
Coût de cessions immobilières	(99 690)	(199 192)
Reprise sur provisions	6 019	8 467
Dotations aux provisions	(11 529)	(5 188)
Autres produits	47 390	32 266
Autres charges	(46 353)	(43 336)
Autres produits et charges opérationnels non courants	19 470	37 689

Les autres produits et charges non courants sont composés essentiellement du bénéfice net réalisé sur les cessions d'actifs immobiliers pour 24 M€, des produits et (charges) nets liés aux acquisitions dans le cadre de regroupements d'entreprises pour 35 M€ et des charges liées à la restructuration d'établissements récemment acquis et autres charges liées au développement pour (31) M€.

Les marges sur opérations immobilières constatées à l'avancement se décomposent ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31-déc-15	31-déc-14
Prix de cession	79 544	99 556
Coût de revient	(56 651)	(68 962)
Marge constatée sur les cessions en l'état futur d'achèvement	22 894	30 594

3.21 Coût de l'endettement financier net

<i>(en milliers d'euros)</i>	31-déc-15	31-déc-14
Intérêts sur dettes bancaires et autres dettes financières	(70 298)	(71 021)
Intérêts sur biens financés en location financement	(12 327)	(12 712)
Charge nette sur dérivés de taux	(29 455)	(31 144)
Charges financières	(112 081)	(114 877)
Frais financiers capitalisés (*)	14 667	15 288
Produits de la trésorerie	597	417
Produit net sur dérivés de taux	-	-
Produits financiers	15 264	15 705
Coût de l'endettement financier net	(96 817)	(99 172)

(*) calculés au taux moyen de 4,15 % en 2015 contre 4,3 % en 2014 sur les établissements en construction ou en restructuration (cf note 1.8)

3.22 Charge d'impôt

ORPEA SA a opté pour le régime d'intégration fiscale pour ses filiales détenues à plus de 95%. Les filiales qui répondent à ce critère de détention sont incluses dans le périmètre d'intégration fiscale excepté celles acquises au cours de l'exercice 2015.

(en milliers d'euros)	31-déc-15	31-déc-14
Impôts exigibles	70 434	63 393
Impôts différés	(10 419)	2 362
Total	60 015	65 755

La charge d'impôts exigibles 2015 inclut la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) pour un montant de 22 483 K€ contre 21 994 K€ en 2014.

Les impôts différés actifs/(passifs) par nature de différences temporaires se ventilent comme suit :

(en milliers d'euros)	31-déc-15	31-déc-14
Juste valeur des actifs incorporels	(492 696)	(453 859)
Juste valeur des actifs corporels (*)	(338 739)	(324 086)
Activation du crédit-bail	(91 268)	(73 596)
Différences temporaires	(5 110)	(4 702)
Reports déficitaires	36 389	28 100
Etalement des plus values de cession	876	1 025
Avantages au personnel	10 157	12 054
Impôt différé CVAE (**)	(6 580)	(6 905)
Instruments financiers et autres	71 646	59 974
Total	(815 325)	(761 996)

(*) dont 160,2 M€ d'impôt différé lié à la réévaluation des ensembles immobiliers (cf notes 1.8 et 3.4.2)

(**) impôt différé comptabilisé en application d'IAS 12 sur les actifs corporels et incorporels amortissables des entités françaises soumises à compter du 1^{er} janvier 2010 à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

Les impôts différés calculés sur la valorisation en IFRS des incorporels d'exploitation s'élèvent au 31 décembre 2015 à 492 696 K€. Ces incorporels d'exploitation ne sont pas destinés à être cédés.

L'impôt différé au bilan se présente ainsi :

(en milliers d'euros)	31-déc-15	31-déc-14
Actif	36 389	28 100
Passif	(851 714)	(790 096)
Net	(815 325)	(761 996)

La différence entre le taux théorique d'impôt, soit 38 % en 2015, et le taux effectif, tel qu'il apparaît dans le compte de résultat, se présente ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31-déc-15	31-déc-14
Taux effectif :	32,16%	35,27%
- Différences permanentes	2,05%	1,53%
- Regroupements d'entreprises	9,19%	6,48%
- Incidence du taux réduit	-0,10%	0,78%
- Incidence des sociétés mises en équivalence	0,79%	0,41%
- Incidence des sociétés étrangères	1,85%	2,23%
- Autres	-0,47%	-1,49%
- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	-7,47%	-7,21%
Taux théorique	38,00%	38,00%

3.23 Engagements et passifs éventuels

3.23.1 Engagements hors bilan

Engagements liés à la dette

Obligations contractuelles (en milliers d'euros)	31-déc-15	31-déc-14
Cautions de contre-garantie sur marchés	0	0
Créances cédées non échues	0	0
Nantissements, hypothèques, suretés réelles	1 855 668	1 567 017
<i>Financement du parc immobilier</i>	310 942	279 675
<i>Emprunts et dettes non immobiliers</i>	755 564	702 064
<i>Crédit-baux immobiliers et mobiliers</i>	789 162	585 278
Avals, cautions et garanties données	5 088	5 088
<i>Liés au parc immobilier</i>	4 158	4 158
<i>Liés aux emprunts et dettes non immobilier</i>	930	930
<i>Liés aux crédit-baux immobiliers et mobiliers</i>		
Autres engagements donnés	0	0
<i>Souscription emprunt obligataire</i>		
Total	1 860 756	1 572 105

Engagements liés aux activités opérationnelles du Groupe

Engagements liés aux opérations de location

Les engagements de loyers futurs minimaux des immobilisations en location-financement au 31 décembre 2015 se détaillent comme suit :

	Paiements minimaux
Moins d'un an	101 833
Plus d'un an et moins de 5 ans	364 716
5 ans et plus	569 143
Total des engagements de loyer	1 035 692

Les engagements de location simple s'analysent comme suit au 31 décembre 2015 :

	Paiements minimaux
Moins d'un an	274 310
Plus d'un an et moins de 5 ans	1 097 238
5 ans et plus	2 581 036
Total des engagements de loyer	3 952 584

Le Groupe conclut essentiellement des baux fermes d'une durée de 12 ans en France et d'une durée moyenne de 21 ans en Suisse, de 17 ans en Allemagne, de 20 ans en Autriche et de 27 ans en Belgique.

Engagements liés au périmètre du Groupe consolidé

Au 31 décembre 2015, le montant des engagements liés aux autres acquisitions d'établissements, de droits d'exploitation et de charges foncières sous protocole et dont la réalisation était subordonnée à la levée de conditions suspensives s'élevait à 2 M€.

Concernant la participation de 45 % détenue via PCM SANTE, les engagements suivants, sous conditions suspensives, ont été échangés pour une possible prise de contrôle à 100 % :

- promesse d'achat consentie par ORPEA jusqu'à 2021,
- promesse de vente consentie par les actuels actionnaires majoritaires à compter de 2021,
- garantie locative pour une clinique jusqu'en 2044.

Concernant la participation de 49,9 % du capital de la société Immobilière de Santé, les engagements suivants, ont été échangés pour une possible prise de contrôle à 100 % :

- promesse de cession à ORPEA entre le 1^{er} juillet 2018 et le 30 juin 2019,
- promesse d'achat par ORPEA entre le 1^{er} juillet 2019 et le 30 juin 2020.

En outre, le Groupe a la possibilité de se titrer sur 51 % du capital de deux sociétés à compter de 2016.

Concernant la participation de 30 % dans la société immobilière belge INTORP, le Groupe ORPEA bénéficie d'une option d'achat pour prise de contrôle à 100% de cette société et ses filiales aux dates suivantes : 30 juin 2025, 30 juin 2030 et 30 juin 2035.

Engagements reçus

Le Groupe a reçu la promesse de titre sur un terrain situé en Espagne en garantie d'un prêt de 2,2 M€ accordé par ORPEA SA.

Le Groupe a par ailleurs, la possibilité de bénéficier d'options d'achats d'actifs immobiliers pris à bail en Belgique.

3.23.2 Passifs éventuels

D'une manière générale, la Direction considère que les provisions constituées au bilan, au titre des litiges connus à ce jour et auxquels le Groupe est partie prenante, devraient être suffisantes pour qu'ils n'affectent pas de manière substantielle la situation financière ou les résultats du Groupe.

3.24 *Analyse des actifs et passifs financiers selon la norme IFRS 7*

Les actifs et passifs financiers selon la norme IFRS 7 se présentent comme suit :

en milliers d'euros	Catégorie au bilan	Niveau (*)	Valeur au bilan		Juste valeur	
			31-déc.-15	31-déc.-14	31-déc.-15	31-déc.-14
ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'À ECHEANCE			0	0	0	0
Obligations et titres de créances négociables	Trésorerie et équivalents de Trésorerie					
PRETS ET CREANCES			498 133	352 715	498 133	352 715
Prêts à court terme	Prêt à court terme					
Prêts à long terme	Actifs financiers non courants	2	16 206	15 338	16 206	15 338
Créances sur cession d'actifs	Créances sur cession d'actifs à court terme		25 102	32 034	25 102	32 034
Dépôts et cautionnements	Actifs financiers non courants	2	6 976	8 795	6 976	8 795
Autres créances	Autres créances	2	322 440	191 990	322 440	191 990
Créances clients	Créances clients et comptes rattachés	2	127 409	104 558	127 409	104 558
ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE			0	0	0	0
Titres de participation	Actifs financiers non courants					
Autres						
ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR			518 925	621 906	518 925	621 906
Dérivés de taux						
Dérivés de change						
SICAV et fonds communs de placement	Trésorerie et équivalents de Trésorerie	1	27 101	159 619	27 101	159 619
DISPONIBILITES	Trésorerie et équivalents de Trésorerie	1	491 824	462 287	491 824	462 287
ACTIFS FINANCIERS			1 017 058	974 621	1 017 058	974 621

(*) Niveau 1: pour les actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif, la juste valeur correspond au prix coté.

(*) Niveau 2: pour les actifs et passifs financiers non cotés sur un marché actif et pour lesquels des données observables de marché existent sur lesquelles le groupe peut s'appuyer pour en évaluer la juste valeur.

(*) Niveau 3: pour les actifs et passifs financiers non cotés sur un marché actif et pour lesquels il n'existe pas de données de marché observables pour en évaluer la juste valeur.

en milliers d'euros	Catégorie au bilan	Niveau (*)	Valeur au bilan		Juste valeur	
			31-déc.-15	31-déc.-14	31-déc.-15	31-déc.-14
PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR			160 181	132 483	160 181	132 483
Dérivés de change	Autres dettes					
Dérivés de taux	Autres dettes	2	87 188	102 490	87 188	102 490
Variation de la juste valeur du droit d'attribution d'actions de l'ORNANE		2	72 993	29 993	72 993	29 993
Autres obligations	Autres dettes					
PASSIFS FINANCIERS A COUT AMORTI			4 173 880	3 501 237	4 225 340	3 608 348
Obligations convertibles, échangeables, remboursables en actions	Dettes financières à long terme + court terme	1	704 089	865 362	755 549	972 473
Dettes bancaires	Dettes financières à long terme + court terme	2	2 239 956	1 550 054	2 239 956	1 550 054
Endettement de crédit-bail	Dettes financières à long terme + court terme	2	789 162	585 278	789 162	585 278
Autres dettes	Dettes courantes	2	186 536	266 326	186 536	266 326
Fournisseurs	Fournisseurs et comptes rattachés	2	254 137	234 217	254 137	234 217
PASSIFS FINANCIERS			4 334 061	3 633 720	4 385 521	3 740 831

(*) Niveau 1: pour les actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif, la juste valeur correspond au prix coté.

(*) Niveau 2: pour les actifs et passifs financiers non cotés sur un marché actif et pour lesquels des données observables de marché existent sur lesquelles le groupe peut s'appuyer pour en évaluer la juste valeur.

(*) Niveau 3: pour les actifs et passifs financiers non cotés sur un marché actif et pour lesquels il n'existe pas de données de marché observables pour en évaluer la juste valeur.

3.25 Opérations avec les parties liées

Transactions avec les parties liées

Le Groupe ORPEA réalise différentes transactions dans le cadre de son activité avec des parties liées au sens de la norme IAS 24.

Au titre de l'exercice, les impacts sont les suivants :

- Les avances accordées par le Groupe ORPEA aux entreprises associées et coentreprises ainsi que les parties liées s'élèvent au 31 décembre 2015 à 121 M€,
- Les avances accordées au Groupe ORPEA par les entreprises associées et coentreprises ainsi que par les parties liées s'élèvent au 31 décembre 2015 à 6 M€,
- Le Groupe ORPEA loue les murs de certains sites d'exploitation à des parties liées au sens de la norme IAS 24 « Information relative aux parties liées ». Le montant des loyers comptabilisés à ce titre en charge de l'exercice s'élève à 19 M€.

Avantages accordés aux mandataires sociaux

Le montant global des rémunérations brutes, honoraires hors taxes et avantages versés au cours de l'exercice 2015 aux mandataires sociaux de la SA ORPEA s'est élevé à 3 211 K€. Les jetons de présence des membres du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice 2015 et versés en 2016 s'élèvent à 265 K€.

3.26 Effectifs

Les effectifs du Groupe ORPEA s'élèvent à 43 753 collaborateurs au 31 décembre 2015 avec 6 612 recrutements réalisés au cours de l'exercice.

3.27 Honoraires des Commissaires aux comptes

La charge comptabilisée en 2015 au titre des honoraires des commissaires aux comptes de la société ORPEA et leur réseau pour leurs diligences au niveau du Groupe s'est élevée à 2 854 K€, contre 2 392 K€ en 2014.

3.28 Evènements postérieurs à la clôture

ORPEA a poursuivi son développement notamment à l'étranger en acquérant le Groupe VITALIS de 25 établissements en Allemagne (2 487 lits) et le Groupe MEDI-SYSTEM de 7 établissements en Pologne (704 lits).

3.29 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2015

Les principales sociétés permettant au Groupe ORPEA d'exercer son activité et de gérer son patrimoine immobilier sont :

Entreprises consolidées	Contrôle Groupe	Intérêt Groupe	Méthode de consolidation
SA ORPEA	100%	100%	Mère
SAS CLINEA	100%	100%	IG
SARL NIORT 94	100%	100%	IG
DOMIDOM - ADHAP	100%	100%	IG
SA ORPEA BELGIUM	100%	100%	IG
ORPIMMO	100%	100%	IG
ORPEA ITALIA SRL	100%	100%	IG
CASAMIA IMMOBILIARE	100%	100%	IG
ORPEA IBERICA	100%	100%	IG
SL DINMORPEA	100%	100%	IG
SENEVITA AG	100%	100%	IG
SILVERCARE GROUPE	100%	100%	IG
CELENUS	100%	100%	IG
SENECURA	100%	100%	IG
CEESCH	100%	100%	IG
GCSE	100%	100%	IG